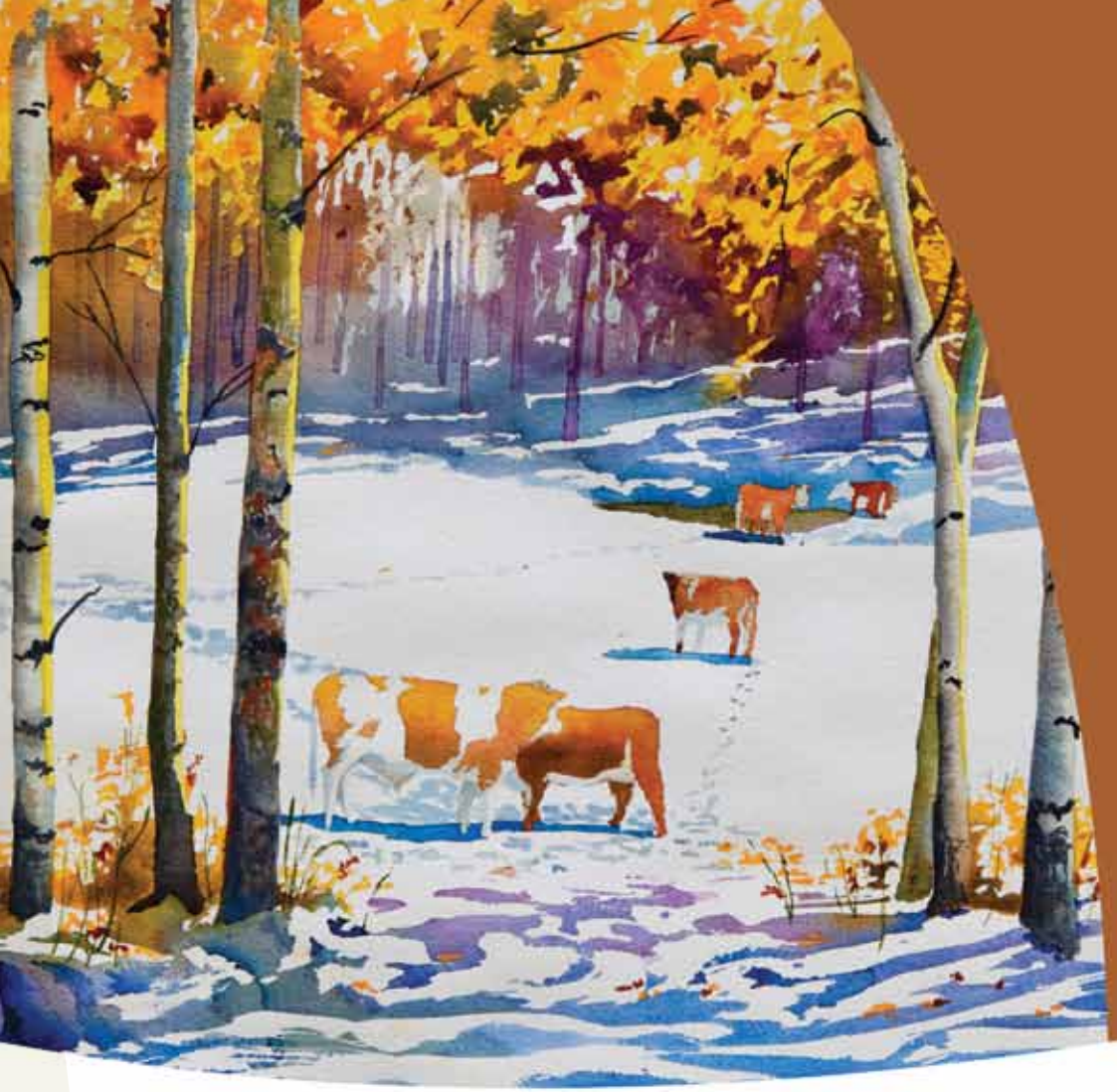

Commission canadienne du lait | Canadian Dairy Commission

Commission canadienne du lait

Rapport annuel

11-12

Canada

Mandat de la Commission canadienne du lait

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs législatifs de la CCL consistent à

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Énoncé de mission

Dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

Valeurs

Intégrité, leadership, respect et dignité, professionnalisme.

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Communications
Commission canadienne du lait
Édifice 55, Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, ave. Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2

Téléphone : (613) 792-2000
ATS : (613) 792-2082
Télécopieur : (613) 792-2009
Courriel : cdc-ccl@cdc-ccl.gc.ca
Site Web : www.cdc-ccl.gc.ca

No de catalogue : A88-2012F-PDF

ISSN : 1921-104X

Conception et production :
Element Design and Communications

Impression : Gilmore Printing Services Inc., imprimé au Canada

Table des matières

Lettre du président 2

Message du chef de la direction 4

La Commission canadienne du lait 8
- Aperçu de la CCL 9
- Structure 10
- L'industrie laitière canadienne 10

Gouvernance 12
- Conseil d'administration 13
- Commissaires 13
- Comités du conseil d'administration 14
- Équipe de la haute direction 16

Activités et programmes 18
- Approvisionnement en lait 19
  - Présidence du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) 19
  - Établissement et ajustement des quotas 19
  - Programmes intérieurs de saisonnalité 20
  - Importations 20
  - Programme de retrait des surplus 20
- Revenus des producteurs 21
  - Établissement des prix 21
  - Mise en commun des marchés et des revenus des producteurs 21
  - Vérifications externes 22
- Développement des marchés 23
  - Programme de marketing du lait 23
  - Programme d'innovation en matière de produits laitiers 23
  - Programme de permis des classes spéciales de lait 23
  - Programme de bourses 24
  - Exportations 25
- Soutien à l'industrie 25

Rendement et objectifs 26
- Réalisations de 2011-2012 27
- Objectifs pour la période allant de 2012-2013 à 2016-2017 40
- Services internes 43

Revue financière 44
- Rapport de gestion 44
- Responsabilité de la direction relative aux états financiers 50
- Rapport de l'auditeur indépendant 51
- États financiers 52
- Notes complémentaires 56

Tableaux et données 66

Lettre du président

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous remets le rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour l'année laitière 2011-2012. Alors que l'année touche à sa fin, la Commission canadienne du lait (CCL) se trouve en bonne situation financière et a réalisé presque tous les objectifs qu'elle s'était fixés. Si tous les objectifs n'ont pas été atteints, c'est soit parce que l'industrie n'est pas prête à aller de l'avant dans certains dossiers, soit en raison de nouvelles orientations dictées par la conjoncture. Dans l'ensemble, la CCL a continué à aider l'industrie laitière canadienne à surmonter les nombreux défis qui se présentent à elle.

Cette année, le conseil d'administration de la CCL a terminé la mise en œuvre des mesures recommandées dans le Rapport de l'examen spécial 2011 rédigé par le Bureau du vérificateur général (BVG). Le conseil d'administration évalue périodiquement ses compétences et fait appel à des services externes au besoin, comme il l'a fait lors de la transition aux nouvelles normes internationales d'information financière (IFRS). De plus, le conseil suit de nouvelles procédures concernant la gestion des conflits d'intérêts potentiels de ses membres. Ces nouvelles procédures s'inspirent des modifications apportées aux règles de la CCL suivant une recommandation du BVG. Dans l'ensemble, le BVG n'a relevé aucune lacune importante dans les systèmes et les pratiques de la CCL.

En février dernier, le conseil a accueilli avec plaisir M. Jacques Laforge, nouveau chef de la direction de la CCL doté d'un mandat de trois ans. M. Laforge remplace M. John Core, qui a œuvré à titre de chef de la direction durant 9 ans. Je profite de cette occasion pour remercier John pour son leadership, sa vision et l'excellence de sa gestion du fonctionnement de la CCL.

En ce début d'année, je désire remercier les intervenants de l'industrie, les gouvernements provinciaux, le bureau du ministre ainsi que nos collègues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et des autres organisations du portefeuille de leur précieuse collaboration. Je remercie aussi les employés de la CCL qui gèrent nos opérations de façon efficace et équitable.

Au nom du conseil d'administration, je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'appuyer le travail de la CCL.

Randy Williamson

Message du chef de la direction

La Commission canadienne du lait (CCL) est fière de collaborer de nombreuses façons avec l'industrie laitière, une industrie qui se distingue par son esprit de collaboration et qui injecte 15 milliards de dollars par année dans l'économie canadienne[1].

[1] Eco ressources consultants, 2011. Les retombées économiques de l'industrie laitière au Canada, Rapport final.

En 2011-2012, la demande intérieure en produits laitiers a diminué légèrement pour la première fois en plusieurs années. En fin d'année, le quota de lait de transformation était de 189,47 millions de kg de matière grasse contre 189,62 millions un an plus tôt. Ce ralentissement, plus marqué dans le marché du beurre, a été compensé en partie par la croissance de la demande en fromage et en yogourt. Grâce à l'augmentation de la production de lait durant l'année, la CCL a pu reconstituer ses stocks qui avaient été largement utilisés pour approvisionner le marché en automne 2011, alors que la production était inférieure à la demande. À la fin de l'année laitière 2011-2012, les stocks privés de fromage et de beurre étaient normaux et les stocks de beurre de la CCL étaient plus élevés que d'habitude.

Cette année, les prix mondiaux de la poudre de lait écrémé étaient moins élevés que l'an dernier. La CCL a tenté de profiter des périodes où les prix étaient les plus élevés pour exporter une partie du surplus structurel de solides non gras. C'est ainsi que la CCL a exporté l'équivalent de 9 277 t de poudre de lait écrémé en 2011-2012 contre 11 176 t l'année précédente. Dans le cas du beurre, le Canada n'avait aucun surplus à exporter en 2011-2012.

À cause de la hausse de la production, les surplus de solides non gras (SNG) qui ont été retirés du marché canadien ont beaucoup augmenté cette année. La CCL a terminé l'année avec des inventaires de poudre de lait écrémé de classe 4(m)[2] de 22 619 t contre 10 022 t l'an dernier. Durant l'année qui vient, la CCL augmentera ses ventes de ce produit auprès de l'industrie de l'alimentation animale pour ramener ses inventaires à un niveau raisonnable.

En décembre dernier, la CCL a annoncé une augmentation des prix de soutien de la poudre de lait écrémé et du beurre qui est entrée en vigueur le 1er février 2012. Cette légère majoration de 1,5 % était motivée par une hausse du coût de production du lait au Canada.

L'industrie laitière poursuit ses efforts pour mieux répondre aux signaux du marché et réduire les risques du marché pour les producteurs. La CCL, en collaboration avec les Producteurs laitiers du Canada (PLC), a coordonné des discussions entre les organismes provinciaux de producteurs, les gouvernements provinciaux et les représentants des transformateurs en vue de créer une mise en commun nationale de toutes les classes de lait. Conséquemment à ces discussions, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a créé des sous-classes de lait et a convenu de mettre en place un mécanisme pour rediriger le lait écrémé liquide de la production de poudre de lait écrémé vers d'autres marchés plus lucratifs pour les producteurs.

D'un point de vue financier, la CCL a connu une autre bonne année dans la gestion de ses opérations commerciales. En s'appuyant sur des pratiques d'achat conservatrices et prudentes, la CCL a pu dégager un surplus de 18,3 millions de dollars qui sera distribué aux producteurs par l'intermédiaire des offices et des agences de mise en marché des provinces. Dans l'ensemble, les bénéfices non répartis en fin d'exercice sont légèrement inférieurs à ceux de l'an dernier.

Tendances de l'industrie laitière

Grâce au système de gestion de l'offre, l'environnement de la CCL est plus stable que celui des industries laitières d'autres pays et que celui de certains autres secteurs agricoles au Canada. Il est de bon augure pour la stabilité de notre environnement que ce système soit appuyé par les gouvernements du Canada et des provinces, et l'industrie est généralement perçue de façon favorable par le public. L'industrie laitière

[2] Surtout destinée à l'alimentation animale.

canadienne est très réglementée et très organisée. Au fil des ans, elle a développé d'excellents outils pour atténuer les risques tels que la mise en commun des marchés et des revenus, et des incitatifs à l'innovation tels que le Fonds d'investissement partagé. Il faut aussi noter que la plus grande partie de l'industrie, que ce soit à la ferme ou à l'usine, est rentable et que les consommateurs profitent d'un approvisionnement continu de produits laitiers à des prix prévisibles.

La tendance à l'harmonisation des politiques et à l'intégration des activités provinciales, amorcée voilà quatre ans, persiste dans les deux mises en commun régionales. Dans la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) les dossiers prioritaires sont le transport et la réception du lait à l'usine, et les politiques d'attribution du lait aux usines. La mise en commun tient actuellement des consultations auprès des partenaires provinciaux sur un projet de politique de réception du lait. De plus, la MCLO constitue maintenant une seule entité aux fins de la gestion en continu du quota et elle a élaboré et approuvé des mécanismes volontaires qui interviennent si la MCLO ne respecte pas ses limites de production.

Dans la mise en commun de l'Est (le P5), les offices de mise en marché du lait ont récemment embauché une coordonnatrice de l'harmonisation du P5 pour appuyer les groupes de travail existants dans leurs efforts visant à harmoniser les normes d'utilisation du lait et les normes de vérification, le transport du lait et les règles sur la qualité du lait. De plus, la mise en commun du P5 élabore une structure de gouvernance harmonisée et elle recrutera un consultant pour l'aider à définir une vision et à proposer des options. Le P5 est aussi considéré comme une seule entité aux fins de la gestion en continu du quota. La MCLO et le P5 se sont engagés à réduire l'écart entre les prix du lait de transformation à la ferme des deux mises en commun sur une période de trois ans. Le premier ajustement de prix lié à cet objectif a été appliqué aux prix de février 2012.

On poursuit aussi des discussions avec les vérificateurs provinciaux responsables de la vérification de l'utilisation du lait par les usines dans le but de promouvoir des pratiques nationales uniformes. La CCL agit comme coordonnateur et conseiller technique lors de ces discussions et négociations. Une plus grande harmonisation uniformisera les règles du jeu tant pour les producteurs que pour les transformateurs.

Récemment, les lignes directrices pour la vérification de la classe 4(a)1 ont été revues. Dans ce cas, les déclarations sont souvent faites ailleurs que dans la province où le produit final est fabriqué, ce qui rend essentiels les échanges de renseignements entre vérificateurs. Les intervenants ont été consultés durant le processus et le CCGAL a approuvé les révisions aux *Normes de vérification de l'utilisation du lait*.

Sur la scène internationale, les négociations se poursuivent à l'Organisation mondiale du commerce, mais on ne sait pas à l'heure actuelle si une nouvelle entente commerciale entrera en vigueur durant la prochaine année laitière (2012-2013). D'autre part, les négociations commerciales entre le Canada et l'Union européenne avancent rapidement et une entente pourrait intervenir à la fin de 2012. Les répercussions potentielles d'une telle entente sur l'industrie laitière canadienne sont inconnues pour l'instant. De plus, le Canada participera sans doute aux négociations du Partenariat trans-pacifique. La CCL continue de suivre de près les négociations commerciales et les fluctuations du marché.

Les règles actuelles du commerce comportent déjà un risque pour le marché intérieur des produits laitiers. Les prix mondiaux des produits laitiers et les taux de change sont de plus en plus instables. À quelques reprises au cours de la dernière année, le tarif qui protège les marchés intérieurs contre des volumes d'importation élevés s'est révélé presque insuffisant. En 2012, les prix mondiaux ont été faibles et le risque d'une brèche dans la barrière tarifaire est toujours présent, surtout dans les cas du fromage et du lait de consommation. Ce risque est d'autant plus élevé que le dollar canadien est fort. En quantités assez importantes, ces importations pourraient perturber la gestion de l'offre de lait.

Tendances financières

Étant donné la lenteur de la reprise économique mondiale, on s'attend à ce que les taux d'intérêt demeurent bas en 2012-2013. Puisque la CCL emprunte au Trésor et d'une ligne de crédit pour administrer des programmes au nom de l'industrie, une augmentation des taux d'intérêt accroîtrait ses coûts de transaction. Une hausse des frais d'intérêt n'aurait cependant aucune incidence sur les résultats financiers de la CCL puisque ces frais sont pris en charge par les producteurs laitiers ou le marché.

La CCL a adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS) comme base de comptabilité. Les systèmes comptables de la CCL ont été adaptés à ce changement et les nouvelles normes ont eu peu d'incidence.

En vertu du Budget fédéral 2012, les crédits parlementaires reçus par la CCL diminueront de 10 % durant les trois prochains exercices financiers. La CCL a pris des mesures pour tenir compte de cette réduction.

Tendances dans le milieu de travail

En raison du petit nombre de candidats disponibles, il est difficile de recruter des employés qui possèdent les connaissances spécialisées requises dans les domaines de l'économie agricole et de l'industrie laitière. Il est donc important d'attirer et de conserver ces employés. La CCL sait qu'elle fait face à une vive concurrence de la part des autres ministères et du secteur privé quand vient le temps de remplacer des employés qui partent ou prennent leur retraite. Pour mieux composer avec une main-d'œuvre réduite tout en répondant aux attentes plus élevées des intervenants, la CCL continuera de mettre en place son plan de relève, et d'automatiser et de simplifier ses processus de manière à augmenter son efficacité. Ces paramètres, de même que le réaménagement des effectifs prévu par le budget fédéral 2012, guideront la CCL dans la gestion et la planification de ses ressources humaines.

La CCL a tenu compte de ces tendances lors de la planification de ses activités et de ses objectifs pour l'année laitière 2012-2013. Ceux-ci sont décrits dans le chapitre *Rendement et objectifs* du présent rapport.

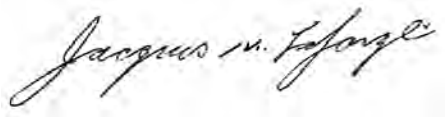

Jacques Laforge

La Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qui elle est un conseiller important en ce qui a trait à l'industrie laitière. La CCL est une agence du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui regroupe aussi l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Commission canadienne des grains, Financement agricole Canada, le Conseil des produits agricoles du Canada et la Commission de révision agricole du Canada.

Le gouvernement fédéral couvre environ la moitié des coûts administratifs de la CCL. Les autres coûts, y compris les coûts liés aux activités de marketing, sont payés par les producteurs laitiers et le marché. La CCL emprunte aussi de l'argent au Trésor et d'une ligne de crédit pour financer les programmes qu'elle administre au nom de l'industrie laitière.

Depuis les débuts de la gestion de l'offre dans le secteur laitier, la CCL est directement impliquée dans deux des trois piliers du système : les prix de soutien[3] et le quota de lait de transformation. Une fois par année, la CCL établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé à l'issue de consultations avec les intervenants de l'industrie. Ces prix servent de référence aux offices provinciaux de mise en marché du lait pour établir les prix du lait de transformation dans chaque province. Grâce à ses nombreux rôles et à sa fonction centrale de facilitateur dans l'industrie laitière, la CCL veille à ce que les producteurs de lait canadiens reçoivent du marché des revenus suffisants pour atteindre un niveau de vie raisonnable et investir dans leur entreprise.

De plus, la CCL surveille la production et la demande nationales et recommande les ajustements requis à la cible nationale de production de lait de transformation. Elle veille aussi à ce que la production de lait du pays corresponde à la demande des consommateurs canadiens. Il est important d'éviter toute pénurie de produits laitiers et tout aussi important d'éviter les surplus de production en raison des coûts élevés associés à leur manutention, leur entreposage et leur mise en marché.

La Commission s'acquitte de son mandat en collaborant avec les gouvernements provinciaux, Agriculture et Agroalimentaire Canada et les intervenants de l'industrie tels que les producteurs laitiers, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les consommateurs et les restaurateurs. Elle aide l'industrie laitière à élaborer et à mettre en œuvre des programmes importants. Au nom de l'industrie laitière, la CCL administre le Programme de permis des classes spéciales de lait[4], le Programme d'innovation en matière de produits laitiers, le Programme de marketing du lait, de même que les ententes de mise en commun.

La CCL préside le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL)[5]. À ce titre, elle informe le comité des sujets d'intérêt et des questions à résoudre et, au besoin, elle propose diverses solutions, alternatives ou recommandations pouvant contribuer à une commercialisation plus ordonnée et efficace en vue d'éviter les pénuries ou les surplus de lait. Elle joue un rôle semblable auprès de la Mise en commun de l'Est (le P5) et de la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO)[6].

[3] Les prix de soutien sont les prix auxquels la CCL achète ou vend du beurre ou de la poudre de lait écrémé dans le cadre de ses programmes intérieurs de saisonnalité.

[4] Les programmes administrés par la CCL sont décrits au chapitre *Activités et programmes*.

[5] Le CCGAL est le principal organisme décisionnel de l'industrie laitière.

[6] On trouve des renseignements détaillés sur ces mises en commun aux p. 21-22

Aperçu de la CCL

Créée en 1966

61 employés (au 31 juillet 2012)

Siège : Ottawa

Site Web : www.ccl-cdc.gc.ca

Budget de l'année laitière 2012-2013 : 7,990 M$

Année laitière : 1er août au 31 juillet

Mission

Dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit de tous ses intervenants.

La Commission canadienne du lait accomplit sa mission en administrant certains volets du système de gestion des approvisionnements et en offrant leadership et conseils aux intervenants de l'industrie laitière.

Valeurs

Intégrité, leadership, respect et dignité, et professionnalisme.

Structure

Les employés de la CCL travaillent au sein de l'une des trois sections représentées dans la figure ci-contre. Chaque section relève d'un directeur principal ou d'un directeur. Toutes les deux ou trois semaines, le chef de la direction et les dirigeants des sections se rencontrent (équipe de la haute direction) pour discuter du fonctionnement quotidien de la CCL et prendre les décisions qui s'imposent.

L'industrie laitière canadienne

Recettes monétaires agricoles

L'industrie laitière a contribué de façon importante à l'économie canadienne pendant l'année civile 2011. Elle a généré des recettes monétaires agricoles de 5,8 milliards $, ce qui la place au troisième rang après les céréales et oléagineux, et les viandes rouges.

Nombre de fermes et production par ferme

Pendant l'année laitière 2011-2012, on dénombrait 12 746 fermes laitières au Canada. Bien que le nombre de fermes laitières ait diminué au Canada, les exploitations laitières se sont agrandies et sont devenues plus efficaces. La production moyenne par ferme pendant l'année laitière 2011-2012 était de 24 645 kg de matière grasse, ce qui représente une hausse de 4,5 % par rapport à l'année précédente. Selon les données de *Canadian Dairy Herd Improvement,* la production annuelle d'une vache laitière canadienne s'élève à 9 774 kg de lait.

Pendant l'année laitière 2011-2012, 82 % des fermes laitières se trouvaient au Québec et en Ontario, 13 %

Structure de la Commission canadienne du lait

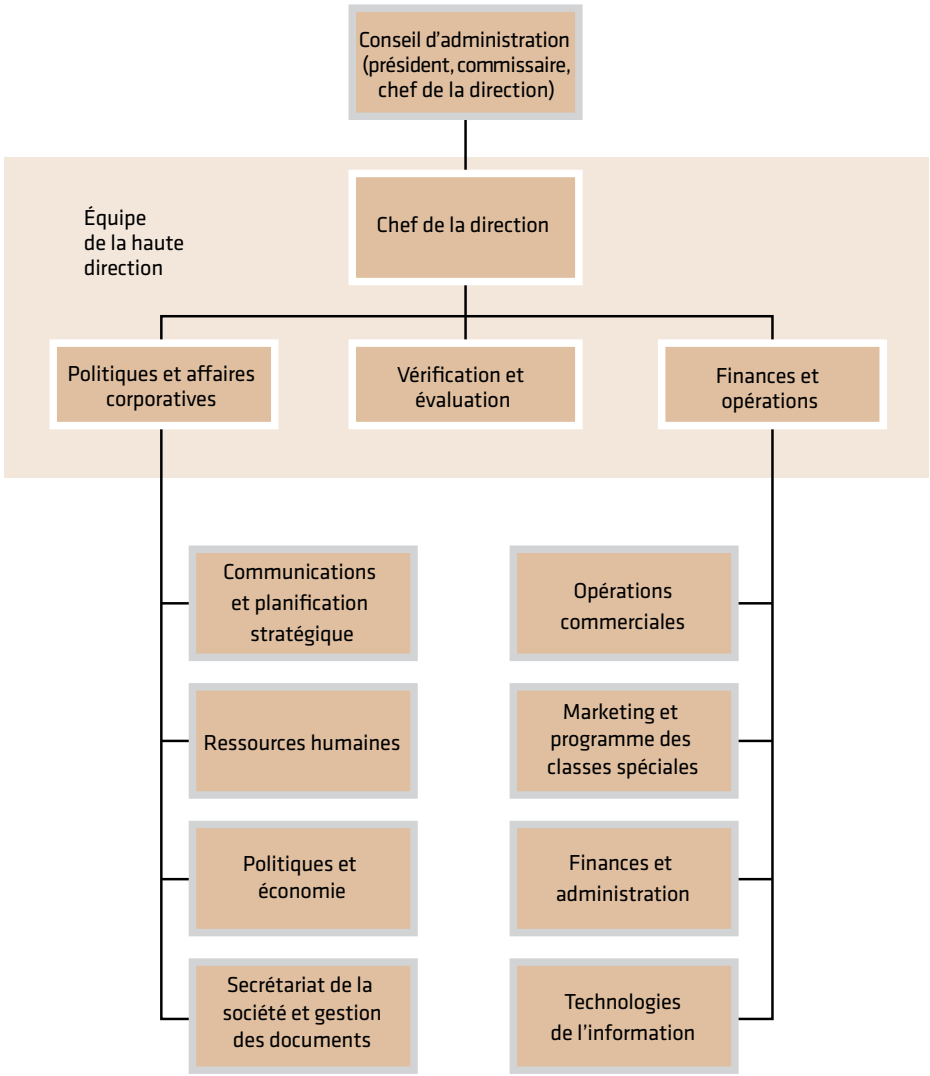

dans les provinces de l'Ouest, et 5 % dans les provinces de l'Atlantique.

Transformation du lait

Au cours de l'année civile 2011, quelque 453 usines de transformation laitière (dont 273 usines enregistrées auprès des autorités fédérales) ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 13,7 milliards $, soit 16,4 % de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et boissons. Le secteur de la transformation laitière emploie plus de 22 500 personnes.

Marchés du lait

Les producteurs laitiers canadiens approvisionnent deux marchés principaux :

- le marché du lait de consommation, qui comprend les crèmes et laits aromatisés et
- le marché du lait de transformation utilisé dans la fabrication de produits comme le beurre, le fromage, le yogourt, la crème glacée et les poudres de lait.

Au cours de l'année laitière 2011-2012, le marché du lait de consommation représentait environ 38 % des livraisons totales par les producteurs, soit 117,95 millions de kg de matière grasse.[7] Le marché du lait de transformation représentait l'autre 62 % des livraisons totales par les producteurs, soit 196,18 millions de kg de matière grasse.

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication de produits laitiers. Le lait vendu aux transformateurs est classé selon le Système harmonisé de classification du lait qui est basé sur son utilisation finale.[8] Le prix payé par les transformateurs varie selon la classe de lait. Le tableau suivant illustre l'utilisation par classe du lait produit au Canada en 2011-2012.

Utilisation par classe de lait

Classe	Millions de kg de m.g	% de toute la m.g.
1	92,16	29,42
2	24,66	7,87
3(a) et 3(b)	105,42	33,65
4(a) et 4(a)1	59,37	18,95
4(b), 4(c), 4(d), 4(m)	4,81	1,53
5(a), 5(b) et 5(c)	26,00	8,30
5(d)	0,90	0,29
TOTAL	**313,31****	**100,00**

** Ce total n'est pas comparable aux données de la page 67 (dans Tableaux et données) parce qu'il ne tient pas compte du lait donné aux banques alimentaires et vendu aux foires, ni des pertes.

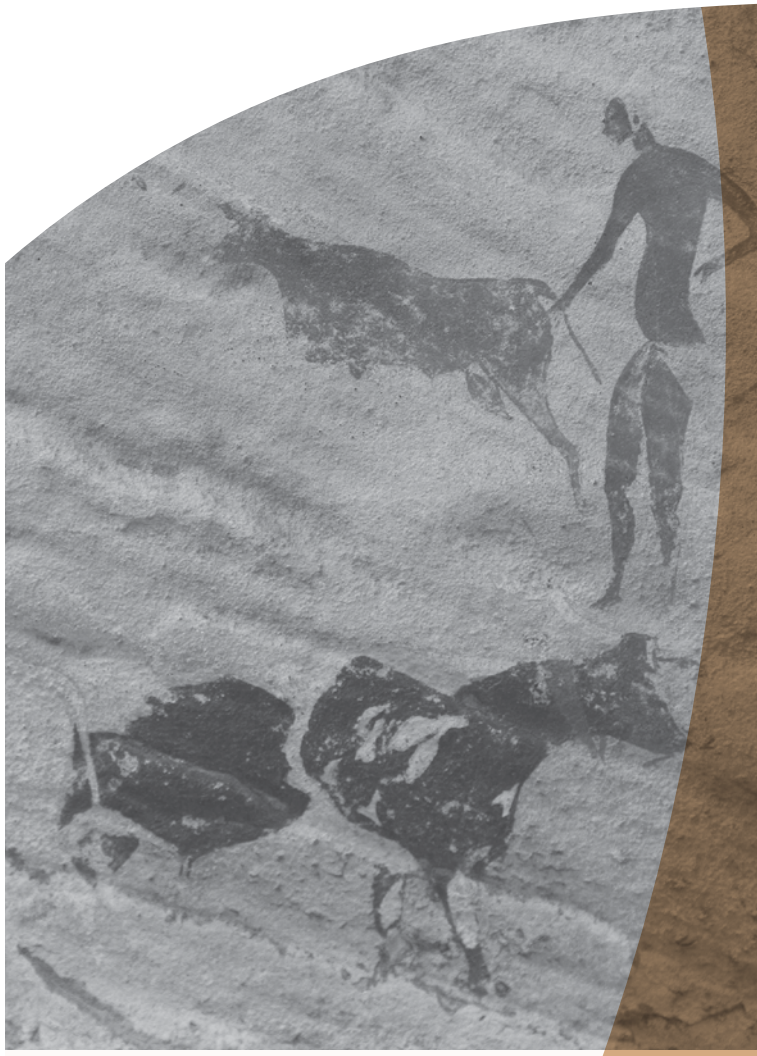

7 Au Canada, les quotas et la production de lait sont exprimés en kg de matière grasse.

8 Système harmonisé de classification du lait (http://www.cdc-ccl.gc.ca/CDC/index-fra.php?id=3811)

Gouvernance

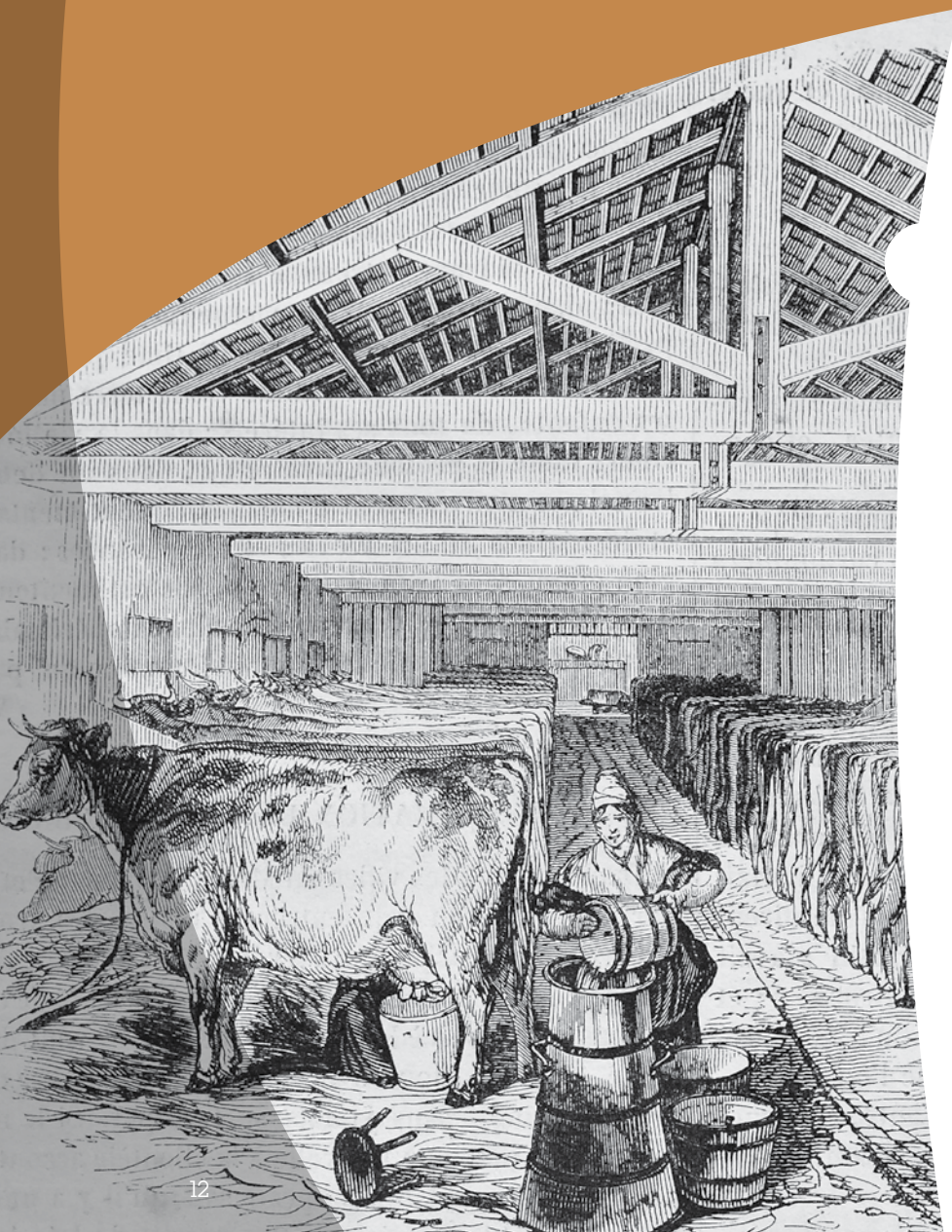

La CCL est encadrée par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Elle est aussi encadrée par les réglementations suivantes :

- Règlement sur la commercialisation des produits laitiers
- Règlement sur l'exportation du fromage cheddar fort vers la CEE

La CCL se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CCL est composé du président, du commissaire et du chef de la direction. Les membres du conseil d'administration de la CCL sont nommés par le gouverneur en conseil et les trois postes sont à temps partiel. Le conseil d'administration se réunit toutes les quatre à six semaines.

Les membres du conseil d'administration comptent de nombreuses années d'expérience au sein de l'industrie laitière et ensemble, ils offrent une approche équilibrée face aux objectifs des intervenants de l'industrie.

Commissaires

Président (reconduit le 1er août 2010 pour un mandat de trois ans)

Randy Williamson

M. Williamson possède un diplôme en marketing de l'Université de Western Ontario et un diplôme en ventes et marketing de l'Université de la Colombie-Britannique. Il a œuvré pendant plus de 30 ans dans le secteur de la transformation laitière. Sa carrière, qui a débuté en 1974 chez *Fraser Valley Milk Producers,* s'est poursuivie en 1986 chez *Dairyland Foods* puis en 1992 chez *Dairyworld Foods* pour se terminer chez Saputo où il a travaillé de 2001 jusqu'à sa retraite en 2006.

M. Williamson a siégé à de nombreux conseils d'administration notamment en tant que directeur du Conseil national de l'industrie laitière (1990-2006), directeur du *Nova Scotia Dairy Council* (1998-2005) et président du *British Columbia Dairy Council* (1994-1996).

Commissaire (reconduit le 1er août 2010 pour un mandat de trois ans)

Gilles Martin

M. Martin détient un diplôme d'études postsecondaires en zootechnologie de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière. Il œuvre dans le secteur de la production laitière depuis 1977 et exploite une ferme laitière à Rivière-Ouelle au Québec.

Depuis plus de 20 ans, M. Martin est un membre respecté de l'Union des producteurs agricoles, où il a occupé, entre autres, le poste de président de son syndicat régional d'agriculteurs, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Côte-du-Sud. Il était également membre du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de lait de la Côte-du-Sud. Il est présentement président et membre fondateur du Centre de développement bioalimentaire du Québec, un centre de recherche agroalimentaire.

Gilles Martin, commissaire; **Randy Williamson**, président; **Jacques Laforge**, chef de la direction

Chef de la direction (nommé le 2 février 2012 pour un mandat de trois ans)

Jacques Laforge

M. Laforge est bien connu pour son leadership en agriculture tant sur la scène nationale que dans sa province natale, le Nouveau-Brunswick, où lui et son épouse exploitent une ferme mixte de 1 000 acres. Tout au long de sa carrière, il s'est montré dévoué envers la communauté des agriculteurs. Il a siégé au conseil d'administration des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick pendant 10 ans avant d'en assumer la présidence de 1995 à 2000. De 1997 à 2000, il a aussi présidé l'Institut laitier et fourrager de l'Atlantique, une organisation qui fournit aux producteurs laitiers et aux fabricants un lieu où réaliser des essais en élevage. Membre du conseil d'administration des Producteurs laitiers du Canada à compter des années 1980, il a accédé au conseil de direction en 1999, puis a occupé le rôle de président de 2004 à 2011.

Comités du conseil

Comité de vérification

Le Comité s'est réuni chaque trimestre pour revoir les états financiers et recevoir les rapports internes de vérification et d'évaluation des programmes. Il a aussi supervisé la transition aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Membres

Commissaire (président)

Président

Chef de la direction

Comité des candidatures

Le comité s'est réuni en avril et juillet 2011 et aussi par conférence téléphonique pour discuter du poste de chef de la direction, devenu vacant en automne 2011, et pour recommander des candidats.

Membres

Un membre du conseil d'administration (président)

Directeur principal, Politiques et affaires corporatives

Directeur général, Producteurs laitiers du Canada

Président et chef de la direction, Association des transformateurs laitiers du Canada

Représentant de l'Association des consommateurs du Canada au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait

Dans le cadre de son administration générale en 2011-2012, le conseil d'administration a approuvé le plan d'entreprise de la CCL qui couvre la période allant de 2012-2013 à 2016-2017. Le plan d'entreprise expose les orientations principales de la société de même que ses prévisions budgétaires et son plan d'emprunt. Il a été approuvé par le Conseil du Trésor le 31 mai 2012.

La CCL a mis à jour le profil des risques de l'entreprise. Il s'agit d'un document interne qui est revu au moins une fois par année par la direction de la CCL (la dernière révision remonte à mars 2012). Il fait état des risques qui, selon les gestionnaires et les directeurs,

pourraient nuire à la réalisation du mandat de base ou des objectifs de la CCL. Ce profil définit chaque risque et décrit les mesures qui ont été mises en place pour le gérer, ainsi que les stratégies de gestion du risque additionnelles et le groupe responsable de leur mise en œuvre. On tient compte de ce profil dans le cadre de l'analyse environnementale de la séance de planification stratégique.

Le conseil d'administration (CA) a approuvé le rapport annuel et les états financiers de l'année laitière 2010-2011 ainsi que le budget de transition pour la période de quatre mois allant d'avril à juillet 2012. Il a aussi suivi un processus d'évaluation de son rendement. L'évaluation a conclu que le conseil d'administration est efficace. Les résultats ont été transmis au ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de même qu'au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).

Pour suivre les recommandations contenues dans le rapport de l'examen spécial 2011 du Bureau du vérificateur général, le CA a ajouté des dispositions à ses règles qui touchent la gestion des conflits d'intérêts des membres du conseil et a aussi établi des procédures pour régler les éventuels conflits d'intérêts. Le CA a adopté un nouveau code d'éthique basé sur le modèle fourni par le SCT en décembre 2011. Ce code d'éthique comprend une section sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat.

En outre, la CCL a pris les mesures suivantes pour veiller à l'utilisation de bonnes pratiques de gouvernance. Elle a tenu sa cinquième assemblée annuelle publique à Ottawa en janvier. Cette assemblée est ouverte au public, mais en général, quelque 50 représentants de l'industrie laitière y assistent. Elle donne l'occasion à la CCL de faire rapport de ses états financiers et de ses objectifs stratégiques pendant la dernière année laitière et l'année courante, et de répondre aux questions des participants.

Tel que prévu par le plan de vérification de la CCL, les vérifications internes effectuées durant l'année ont porté sur le Fonds d'investissement partagé, qui a atteint sa date de renouvellement, le plan de reprise des activités (suivi) et l'évaluation des risques et menaces (suivi). On a aussi procédé à un examen par les pairs de la fonction de vérification interne et on a entrepris une vérification du transport et de l'entreposage. Les sommaires des rapports de vérification interne ont été approuvés par le Comité de vérification.

Tel que prévu au cycle quinquennal d'évaluation de programmes, le Fonds d'investissement partagé a subi une évaluation. Bien que la politique sur l'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor ne s'applique pas à la CCL, celle-ci s'efforce d'en respecter les principes. Les sommaires des rapports d'évaluation des programmes ont été approuvés par le Comité de vérification.

Conformément aux exigences du Conseil des normes comptables du Canada (CNC), la CCL a adopté les normes internationales d'information financière (IFRS) à compter du 1er août 2011. Les états financiers contenus dans le présent rapport annuel constituent les premiers états financiers annuels préparés à l'aide de ces nouvelles normes. L'adoption des IFRS n'a pas eu de répercussions importantes sur les résultats financiers de la CCL.

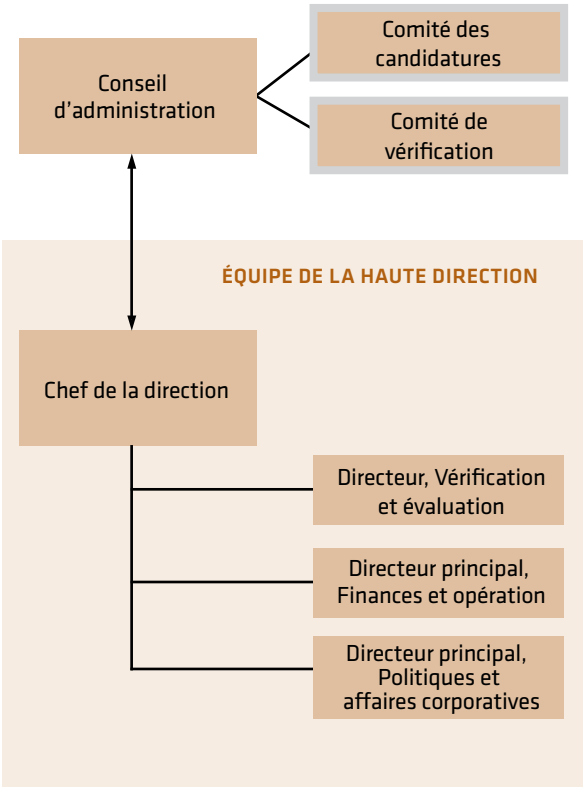

Équipe de la haute direction

L'équipe de la haute direction est responsable des opérations quotidiennes de la Commission canadienne du lait.

Membres

Chef de la direction (président)

Directeur principal, Finances et opérations

Directeur principal, Politiques et affaires corporatives

Directeur, Vérification et évaluation

Directeurs principaux

Directeur, Vérification et évaluation

Robert Hansis, CGA, MBA, CFE

M. Hansis est directeur de la vérification à la Commission canadienne du lait depuis 1991 et responsable de l'évaluation des programmes depuis 2009. Il veille à la mise à jour des *Normes de vérification de l'utilisation du lait*, le manuel national de vérification utilisé par tous les vérificateurs d'usines.

M. Hansis détient un B. Sc. en administration des affaires de l'Université Northeastern et un MBA de l'Université Concordia. Il porte le titre de comptable général accrédité et celui d'examinateur agréé en matière de fraudes. Il a été gestionnaire des vérifications pour une entreprise internationale de produits forestiers et d'emballage affichant des ventes de 2 milliards de dollars par année. Il veillait alors quotidiennement au fonctionnement de l'équipe de vérification.

Directeur principal, Finances et opérations

Gaëtan Paquette

M. Paquette détient un B. Sc. en sciences laitières de l'Université de Guelph et une maîtrise en science alimentaire de l'Université de la Colombie-Britannique. Il a débuté sa carrière comme agrologue au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) pour ensuite être embauché par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) en recherche et en inspection, puis par la CCL en 1987 à titre de directeur adjoint des opérations commerciales.

M. Paquette est directeur principal, Finances et opérations à la CCL depuis 2002. Il a aidé l'industrie à s'adapter à certains changements tels que l'entrée en vigueur de l'Entente de l'OMC sur l'agriculture en 1994, les nouvelles règles qui régissent l'exportation et le défi constant du retrait du surplus structurel. M. Paquette est responsable de plusieurs programmes importants comme le Programme de permis des classes spéciales

de lait, le Programme de marketing du lait, les programmes intérieurs de saisonnalité, le Programme de retrait du surplus et le Programme d'innovation en matière de produits laitiers. Les finances, l'administration et la fonction TI de la CCL sont aussi sous sa responsabilité. Durant les 20 dernières années, M. Paquette a été président et membre de divers comités de la Fédération internationale de laiterie (FIL).

Directeur principal, Politiques et affaires corporatives

Gilles Froment

M. Froment est économiste et agrologue et détient un B. Sc. (économie) de l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en économie agricole de l'Université McGill. Après avoir acquis une certaine expérience auprès d'AAC à Montréal et à titre d'analyste des marchés pour l'Office canadien de commercialisation du dindon à Toronto, M. Froment s'est joint à la Commission canadienne du lait en 1997 en tant qu'analyste des politiques et des programmes.

Depuis 2002, il occupe le poste de directeur principal, Politiques et affaires corporatives, une section qui comprend les politiques et l'économie, les communications et la planification stratégique, et les ressources humaines. Outre ses fonctions habituelles, il joue aussi le rôle de secrétaire auprès du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et de conseiller auprès de l'Organisme de supervision du P5 et du Comité de coordination de la mise en commun du lait de l'Ouest. Il préside aussi divers comités techniques. Depuis sept ans, M. Froment est le délégué canadien auprès du Comité permanent sur les politiques et l'économie laitières de la FIL et en mars 2012, il a été nommé vice-président de ce comité. Il est présentement vice-président du comité national de FIL-IDF Canada après avoir agi durant quatre ans à titre de président.

Gilles Froment, Directeur principal, Politiques et affaires corporatives; **Robert Hansis**, Directeur, Vérification et évaluation; **Gaëtan Paquette**, Directeur principal, Finances et opérations

Activités et programmes

La Commission canadienne du lait (CCL) surveille la demande et ajuste l'approvisionnement en lait, assure un revenu équitable aux producteurs et encourage le développement du marché. Au nom de l'industrie, elle administre plusieurs programmes clés touchant l'approvisionnement et la croissance du marché.

Approvisionnement en lait

Présidence du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL)

Le CCGAL est l'organisme national clé pour l'élaboration des politiques et les discussions concernant la production et la transformation laitières. Il comprend des représentants des producteurs et des gouvernements de toutes les provinces ainsi que des représentants sans droit de vote des organisations nationales de consommateurs, de transformateurs et de producteurs. En sa qualité de président du CCGAL, la CCL offre leadership, conseils et analyses à l'industrie laitière canadienne tout en collaborant étroitement avec les intervenants et les gouvernements provinciaux et nationaux.

Pendant l'année laitière 2011-2012, le CCGAL a pris plusieurs décisions importantes. En juillet 2011, il a approuvé le mandat du Comité de négociation du P10 qui rassemble des représentants des offices provinciaux, des gouvernements provinciaux et des transformateurs pour négocier la création d'une mise en commun nationale du lait. Ce comité s'est réuni sept fois entre septembre 2011 et juillet 2012 et a présenté ses recommandations au CCGAL en juillet 2012. Une autre réunion est prévue pour le 5 septembre 2012 pour traiter des questions en suspens. À moins de progrès importants lors de cette réunion, on prévoit que le comité suspendra ses négociations.

En octobre 2011, le CCGAL a accepté de prolonger de deux ans le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) et par la même occasion, il en a modifié certaines modalités. Le lait rendu disponible en vertu du PIMPL est passé de 2 à 3 % du quota de mise en marché (QMM)[9].

En avril 2012, le CCGAL a convenu d'annuler le Programme d'aide pour le lait concentré à partir du 1er août 2012. Cette décision a été motivée par la faible utilisation de ce programme par l'industrie. Le comité a aussi permis à des groupes de provinces de choisir d'être traités comme une seule entité aux fins de la gestion en continu du quota. Chaque province disposera ainsi de plus de souplesse pour respecter son quota.

Lors de la réunion de juillet 2012, le CCGAL a adopté les recommandations suivantes soumises par le Comité de négociation du P10. Il a approuvé un nouveau programme qui permettra de rediriger le lait écrémé liquide de la production de poudre de lait écrémé vers la production de yogourt et d'autres produits. En plus d'améliorer l'approvisionnement de ces deux marchés en croissance, le programme améliorera les revenus des producteurs puisque le yogourt fait partie d'une classe plus lucrative que la poudre de lait écrémé. Le comité a aussi approuvé une allocation de croissance permanente qui équivaut à 1 % du QMM et qui servira à approvisionner les marchés en croissance. Enfin, il a adopté certaines modifications au système harmonisé de classification du lait qui facilitent le suivi de l'utilisation du lait dans certains produits tels que le yogourt et les fromages fins.

Le comité a de plus encouragé l'utilisation de poudre de lait écrémé par les transformateurs secondaires en la rendant admissible à la classe spéciale 5(b) à compter du 1er août 2012.

Établissement et ajustement des quotas

La CCL effectue un contrôle mensuel des besoins canadiens[10] (la demande) et de la production de lait de transformation (l'offre). Ainsi, elle peut ajuster le QMM tous les deux mois afin de tenir compte des changements anticipés de la demande intérieure en produits laitiers et des exportations prévues. Le QMM est fixé de sorte à minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur. Tout surplus est géré en ajustant le QMM, en entreposant les surplus aux frais des producteurs ou, exceptionnellement, en l'exportant conformément aux engagements commerciaux du Canada.

Au cours de l'année laitière 2011-2012, les besoins canadiens ont atteint 187,86 millions de kg de matière grasse, en baisse de 0,86 % par rapport à l'année antérieure. Une réduction de la demande intérieure en beurre a plus qu'annulé la croissance d'autres marchés.

Pendant la même période, la production de lait de transformation est passée de 186,87 millions de kg de matière grasse à 196,18 millions de kg de matière

[9] Cible nationale de production pour le lait de transformation au Canada, exprimée en kg de matière grasse. Le QMM tient aussi compte du fait qu'une partie de la matière grasse issue du marché du lait de consommation (l'écrémage) sera utilisée sur le marché du lait de transformation.

[10] La quantité de matière grasse requise pour répondre aux besoins intérieurs et pour les exportations prévues de produits laitiers.

grasse. Dans les provinces de l'Est, la production a été forte et a affiché une croissance constante d'environ 2 % au cours de l'année. Dans les provinces de l'Ouest, la production, qui avait débuté l'année à un niveau moins élevé, a connu une croissance fulgurante toute l'année. On s'attend à ce que les inventaires de beurre, qui sont actuellement élevés grâce à la croissance de la production des deux mises en commun, demeurent au-dessus de la normale durant de nombreux mois.

Programmes intérieurs de saisonnalité

Les programmes intérieurs de saisonnalité aident l'industrie à composer avec les fluctuations saisonnières de la demande de produits laitiers. L'industrie a chargé la Commission canadienne du lait d'administrer ces programmes en collaboration avec le secteur privé. En général, la CCL achète et entrepose les produits laitiers quand la consommation diminue, puis les revend aux transformateurs quand la consommation augmente. Avec l'exception du beurre et de l'huile de beurre importés, ces produits se transigent aux prix de soutien.

Importations

Aux termes de l'accord sur l'agriculture de l'OMC de 1994, le Canada a établi des contingents tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'appui de l'industrie et depuis 1995, la CCL reçoit le beurre importé en vertu de licences fédérales et l'achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Cette année, le contingent tarifaire de beurre est demeuré à 3 274 tonnes. Environ les deux tiers de ce contingent (2 000 tonnes) ont été attribués à la Nouvelle-Zélande.

Sommaire des transactions des programmes intérieurs de saisonnalité

	Stocks d'ouverture	Achats	Ventes	Stocks de clôture
	Tonnes			
Beurre	9 754	28 863	21 801	16 816
Poudre de lait écrémé	1 671	2 038	2 322	1 387

Ces données comprennent le beurre et l'huile de beurre importés.

Programme de retrait des surplus

La CCL administre le Programme de retrait des surplus au nom de l'industrie. Le CCGAL guide la CCL en ce qui a trait à la gestion de ce programme. Il est conçu pour retirer le lait excédentaire du marché intérieur dans les régions appropriées et en temps opportun. Dans le cadre de ce programme, la CCL achète les surplus de beurre et de solides du lait écrémé. Si, exceptionnellement, il y a un surplus de matière grasse, la CCL peut le vendre sur les marchés d'exportation. La CCL achète aussi le surplus de solides de lait écrémé et le vend sur les marchés d'exportation ou les marchés intérieurs spéciaux tels que le marché des aliments pour animaux. Toutes ces exportations doivent respecter les engagements commerciaux du Canada. Ces marchés procurent aux producteurs des revenus inférieurs aux revenus associés aux classes desservant le marché intérieur. Les revenus de ces marchés sont partagés par l'ensemble des producteurs canadiens en vertu de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait.

En 2011-2012, l'équivalent de 79,4 tonnes de poudre de lait écrémé a été retiré du marché. Ce surplus se répartit comme suit :

Produit	Marché	Tonnes
Achats de poudre de lait écrémé de la CCL	Exportations	9,0
Achats de poudre de lait écrémé de la CCL	Aliments pour animaux	34,2
Ventes de poudre de lait écrémé des transformateurs	Aliments pour animaux	13,5
Autre poudre de lait écrémé et concentré protéique de lait	Utilisation au pays	5,0
Mélanges laitiers	Exportations	8.7
Concentré protéique de lait	Exportations	6,3
Autres produits	Exportations	2,7
TOTAL		**79,4**

Revenus des producteurs

Établissement des prix

Chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont utilisés par la CCL lors de l'achat et de la vente de ces produits laitiers. Les prix de soutien servent aussi de référence aux offices provinciaux de mise en marché du lait lorsqu'ils établissent les prix que les transformateurs paient pour le lait de transformation.

Deux éléments de la mission de la CCL sont pris en compte lors de l'établissement des prix de soutien : permettre aux producteurs efficaces de lait et de crème d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leurs investissements, et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Chaque année, avant d'établir les prix de soutien, la CCL consulte les intervenants de l'industrie laitière et étudie avec soin leurs points de vue. Les commissaires examinent aussi les résultats de l'étude annuelle du coût de production d'un hectolitre de lait au Canada qui est réalisée chaque année par la CCL et ses partenaires.

En raison de la hausse du coût des intrants à la ferme en 2010, les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé ont augmenté le 1er février 2012. Le prix de soutien du beurre est passé de 7,1922 $ à 7,2810 $ le kg et celui de la poudre de lait écrémé de 6,2721 $ à 6,3673 $ le kg. Cette augmentation a été annoncée le 2 décembre 2011.

Les provinces établissent le prix que paient les transformateurs pour le lait de consommation. De février 2010 au 1er août 2011, toutes les provinces ont utilisé la même formule pour établir le prix du lait de consommation. Cette formule a été modifiée en 2011-2012 et est en vigueur pour deux ans. Elle a causé une baisse du prix du lait de consommation de 0,7 % au 1er février 2012 comparativement au 1er août 2012.

Mise en commun des marchés et des revenus des producteurs

Pour les producteurs laitiers, les ententes de mise en commun constituent un bon moyen d'atténuer les risques financiers associés à l'évolution du marché intérieur. En tant que facilitateur national, la Commission canadienne du lait administre au nom de l'industrie laitière les trois ententes fédérales-provinciales qui encadrent le partage des revenus et des marchés parmi les producteurs laitiers canadiens.

Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait

En vertu du Programme de permis des classes spéciales de lait établi en 1995, le lait de transformation destiné à la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers est vendu à des prix concurrentiels. Grâce à l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait, les producteurs laitiers des dix provinces partagent les recettes du lait vendu aux transformateurs dans le cadre du Programme de permis des classes spéciales.

Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada

Cette entente permet la mise en commun parmi les producteurs de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (le P5) des revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation), des marchés et des frais d'écrémage[11]. La CCL préside l'Organisme de supervision de l'entente, administre l'entente de mise en commun, effectue les calculs de mise en commun et fournit un soutien technique et un service de secrétariat à la mise en commun.

La CCL appuie aussi les initiatives d'harmonisation des offices de mise en marché du P5. Des groupes de travail ont pour tâche d'examiner l'harmonisation plus poussée des normes de vérification de l'utilisation du lait et des règles reliées à la qualité du lait, alors que l'équipe du transport du P5 a pour mandat de promouvoir une meilleure intégration des activités de transport parmi les provinces du P5. Au printemps 2012, les offices de mise en marché du P5 ont embauché une coordonnatrice de l'harmonisation du P5 pour appuyer les efforts des groupes de travail. Ils comptent aussi embaucher un consultant qui devra leur proposer des options visant à créer une meilleure structure de gouvernance de la mise en commun. Enfin, les provinces du P5 ont choisi d'être traitées comme une seule entité aux fins de la gestion en continu du quota.

[11] Excès de matière grasse provenant du marché du lait de consommation.

Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

En 1997, les quatre provinces de l'Ouest (le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique) ont mis en œuvre un système de mise en commun qui prévoit le partage des marchés et des revenus de toutes les classes de lait. La CCL préside le Comité de coordination de la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO), administre l'entente de mise en commun, effectue les calculs de mise en commun et procure un appui technique et un service de secrétariat à la mise en commun.

La tendance à l'harmonisation des politiques et à l'intégration des activités provinciales, amorcée voilà trois ans, persiste. Les dossiers prioritaires sont le transport du lait, sa réception à l'usine et l'attribution du lait aux usines. La mise en commun tient actuellement des consultations auprès des partenaires provinciaux sur un projet de politique de réception du lait.

De plus, la MCLO constitue maintenant une seule entité aux fins de la gestion en continu du quota et elle a élaboré et approuvé, au printemps 2012, des mécanismes volontaires qui entrent en jeu si la MCLO ne respecte pas ses limites de production. La MCLO et le P5 se sont engagés à réduire l'écart des prix du lait à la ferme entre les deux mises en commun sur une période de trois ans. Le premier ajustement de prix lié à cet objectif a été appliqué aux prix de février 2012.

La MCLO poursuit ses efforts en vue de promouvoir l'innovation et le développement de créneaux de marché sur son territoire en s'appuyant sur son champion de l'innovation et ses études des créneaux de marché.

Mises en commun en 2011-2012 : quelques chiffres

	Production de lait de consommation (millions de kg de m.g.)	Production de lait de transformation (millions de kg de m.g.)	Prix pondéré au producteur* ($/hl)
P5	80,15	157,18	75,17
MCLO	36,31	38,60	77,75

* Les prix sont calculés sur la base de 3,6 kg de matière grasse par hl, en utilisant les plus récentes normes de composition du lait.

Vérifications externes

Les vérifications externes visent surtout les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait en s'appuyant sur l'évaluation des risques pour identifier les entreprises à risque élevé parmi les participants au programme. Au courant de l'année laitière 2011-2012, 63 entreprises ont fait l'objet d'une vérification contre 65 entreprises l'année antérieure. Les sommes réclamées à l'issue des vérifications ont totalisé 1 363 700 $. Les vérificateurs ont pu réaliser un plus grand nombre de vérifications ces dernières années (une soixantaine contre 41 il y a deux ans), car dans les cas d'entreprises présentant un faible risque, les vérifications ont eu lieu sans que les vérificateurs se déplacent.

Si les entreprises participent aussi au Programme d'importation aux fins de réexportation, un programme administré par Affaires étrangères et Commerce international Canada, la CCL effectue les vérifications associées à ce programme. En 2011-2012, la CCL a mené des vérifications auprès de 9 entreprises participant au Programme d'importation aux fins de réexportation.

La CCL continue de collaborer avec les vérificateurs provinciaux pour vérifier les transactions liées au Programme de permis des classes spéciales. Elle offre aussi des conseils sur les pratiques entourant la vérification de l'utilisation du lait en usine et à l'interprétation des *Normes de vérification de l'utilisation du lait* en vue d'harmoniser les pratiques de vérification à l'échelle nationale. Les *Normes de vérification de l'utilisation du lait* ont été revues récemment pour mieux encadrer l'échange de renseignements entre les vérificateurs provinciaux et établir des exigences en matière de rapports, y compris des échéanciers, dans le but d'atteindre une reddition de comptes adéquate dans le cas des transactions de la classe 4(a)1. Les révisions résultent d'une vaste consultation des intervenants de l'industrie.

Un comité technique composé de représentants du P5 a examiné les pratiques de vérification des provinces et a suggéré certaines activités pouvant faire l'objet d'une harmonisation plus poussée. La CCL encourage les provinces maritimes à adopter le logiciel de déclaration de l'utilisation du lait dont se servent l'Ontario et le Québec.

La CCL a aussi effectué des vérifications de l'utilisation du lait en usine au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan en recouvrant ses frais. Les contrats avec la Nouvelle-Écosse, l'Î.-P.-É. et la Saskatchewan arriveront à échéance avec la fin des travaux sur l'année laitière se terminant le 31 juillet 2012 et ils devront être renégociés.

Développement des marchés

Programme de marketing du lait

Le Fonds d'investissement partagé (FIP) est entré en vigueur le 1er août 2009. Durant trois ans, un financement de 2 millions de dollars est offert chaque année en contrepartie d'une contribution égale de la part d'entreprises qui développent de nouveaux produits en utilisant des composants du lait. Depuis sa création, le FIP a reçu 89 demandes. Durant l'année laitière 2011-2012, la CCL a reçu 31 demandes et au 31 juillet 2012, cinq d'entre elles avaient été acceptées. Le financement s'élevait à environ 213 000 $. Les projets approuvés comprennent des services de consultation, la formulation de recettes et le transfert technologique. Ces projets utilisent surtout le fromage, la crème, la poudre de lait écrémé, le lait de consommation et le fromage à la crème.

En 2011-2012, la CCL a organisé deux ateliers de fabrication de fromages artisanaux très courus; l'un à Edmonton, Alberta et l'autre à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. Ces ateliers de deux jours couvraient l'art et la science de la fabrication du fromage et comprenaient à la fois des sessions en classe et des visites à l'usine pour une formation pratique. Ces formations, élaborées par des experts, s'adressent spécifiquement aux besoins uniques et stimulants des petites et moyennes entreprises qui fabriquent des fromages artisanaux.

La championne de l'innovation de la CCL a aussi participé à la soirée annuelle de l'Institut canadien de science et technologies alimentaires tenue à Montréal et à Toronto, ainsi qu'au salon professionnel *Bakery Showcase Trade Show* à Toronto. La championne et d'autres membres de l'équipe du marketing ont visité 29 entreprises de transformation laitière et alimentaire au Canada pour leur offrir des conseils et examiner les occasions de croissance du marché des produits laitiers.

La CCL a poursuivi son travail de recherche de fournisseurs et d'examen de la réglementation pour aider deux grandes entreprises de transformation qui établissent des usines au Canada. L'une achève la construction de son usine qui utilisera une grande quantité d'ingrédients laitiers canadiens dans la fabrication de formule pour nourrissons.

Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) encourage la fabrication de produits nouveaux et innovants pour le marché intérieur. Il permet d'ajouter des volumes spécifiques de lait aux quotas provinciaux afin de fournir aux entreprises qui sont admises au programme le lait dont elles ont besoin pour fabriquer des produits innovants. En octobre 2011, le CCGAL a convenu de prolonger le PIMPL jusqu'au 31 juillet 2013 et de modifier les modalités du programme. Le 1er août 2011, le lait disponible en vertu du programme est passé de 2 à 3 % du QMM.

Durant l'année laitière 2011-2012, des entreprises du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard ont utilisé 107,0 millions de litres de lait dans le cadre du PIMPL contre 73,4 millions de litres en 2010-2011. Il s'agit du plus important volume de lait utilisé depuis la création du programme il y a 20 ans, dépassant l'ancienne limite de 2 % du QMM. On prévoit que l'utilisation de lait dans ce programme augmentera encore en 2012-2013.

Cette année, le comité de sélection s'est réuni en janvier et en juin 2012. Il a reçu 66 demandes, la plupart visent la fabrication de nouveaux fromages fins. Parmi les 66 demandes, 39 répondaient aux critères du programme et ont été acceptées et 24 ont été rejetées. Le comité a demandé des renseignements additionnels avant de trancher sur les trois autres.

Programme de permis des classes spéciales de lait

Le Programme de permis des classes spéciales de lait a été mis en œuvre en 1995 dans le but de permettre aux transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels. Grâce au système des classes spéciales, les composants du lait destinés à la fabrication des ingrédients laitiers qui entrent dans la composition

Volume de lait vendu (millions de kg de m.g.) et revenu moyen des producteurs ($/hl)*

Classe		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
5(a)	Volume	7,78	7,54	7,62	7,85	7,46
(fromage)	Prix	43,71 $	36,19 $	29,76 $	35,20 $	40,73 $
5(b)	Volume	11,12	10,70	11,91	12,96	13,59
(autres ingrédients)	Prix	42,02 $	31,67 $	28,92 $	38,87 $	39,26 $
5(c)	Volume	5,66	4,63	4,64	4,81	4,95
(confiserie)	Prix	40,98 $	29,32 $	29,73 $	37,58 $	33,74 $
Total	**Volume**	**24,56**	**22,87**	**24,17**	**25,62**	**26,00**
	Prix	**42,43 $**	**33,24 $**	**29,36 $**	**36,74 $**	**38,24 $**

* Les prix sont calculés sur la base de 3,6 kg de matière grasse par hl, en utilisant les plus récentes normes de composition du lait.

de produits surtransformés sont offerts à des prix concurrentiels. Les transformateurs secondaires peuvent avoir accès à ces ingrédients laitiers en obtenant un permis des classes spéciales auprès de la Commission canadienne du lait.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 26 millions de kg de matière grasse pendant l'année laitière 2011-2012, soit 1,5 % de plus que l'année antérieure. Les revenus moyens des producteurs issus de ces trois classes ont totalisé 38,24 $/hl contre 36,74 $/hl pour l'année laitière antérieure. Au total, 1 886 permis ont été délivrés dans les classes 5(a), (b) et (c) pendant l'année laitière, en majorité des permis de la classe 5(b). Au 31 juillet 2012, 1 498 transformateurs secondaires étaient inscrits au programme.

À cause de la force du dollar canadien en 2011-2012, les transformateurs alimentaires du pays ont fait face à une concurrence accrue de la part des aliments préparés importés. L'utilisation des ingrédients laitiers canadiens en transformation alimentaire a tout de même progressé, surtout dans le cas de la poudre de lait entier et écrémé, le lait liquide et le yogourt. Le Programme de permis des classes spéciales de lait a aussi connu une croissance dans l'utilisation du beurre.

Programme de bourses

La CCL appuie la création de nouveaux produits, l'adoption de nouvelles technologies et le développement des marchés au sein de l'industrie laitière par le biais de son Programme de bourses. Lancé à l'automne 2006, il encourage les études de deuxième et troisième cycles dans les domaines de l'économie et des politiques agricoles, et des sciences alimentaires, laitières et animales. Il fournit 20 000 $ par année jusqu'à concurrence de deux ans aux étudiants qui font une maîtrise à temps complet, et 30 000 $ par année jusqu'à concurrence de trois ans aux étudiants qui font un doctorat à temps plein. De 2006 à 2011, le Programme de bourses a permis de financer 57 projets de maîtrise et 20 doctorats[12]. Le programme a été renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 1er août 2011. Trois millions de dollars seront distribués aux établissements canadiens suivants :

Collège agricole de la Nouvelle-Écosse	200 000 $
Université Laval	400 000 $
Novalait	600 000 $
Université de Guelph	1 000 000 $
Université du Manitoba	200 000 $
Université de la Saskatchewan	200 000 $
Université de l'Alberta	200 000 $
Université de la Colombie-Britannique	200 000 $
Total	**3 000 000 $**

[12] Pour plus d'information sur ces travaux de recherche : http://www.cdc-ccl.gc.ca/CDC/index-fra.php?link=239

Exportations

Au cours de l'année laitière 2011-2012, la majorité des exportations de produits laitiers canadiens provenait d'entreprises du secteur privé détenant un permis de la CCL. Le rôle principal de la CCL consistait à écouler le surplus structurel de solides non gras, surtout sous forme de poudre de lait écrémé ou de mélanges contenant des solides du lait écrémé. Pendant la même année, le Canada a exporté 9 300 tonnes de poudre de lait écrémé.

En ce qui touche les exportations de fromage, la responsabilité principale de la CCL consiste à délivrer aux exportateurs canadiens des certificats leur ouvrant accès au marché du cheddar fort de l'Union européenne. En 1980, le Canada a négocié un quota d'accès spécial avec l'Union européenne qui s'élève à 4 000 tonnes. Pour une quatrième année consécutive, le Canada n'a pas pu se prévaloir de la totalité de ce quota. Cette perte a été partiellement compensée en utilisant les permis d'exportation pour d'autres marchés. Au total, le Canada a exporté 4 896 tonnes de fromage tout en respectant ses engagements envers l'OMC.

Limites d'exportation et exportations

Catégorie	Limite d'exportation (M$)	Exportations (M$)
Beurre	11,025	0*
Fromage	16,228	14,384
Poudre de lait écrémé	31,149	31,149
Autres	22,505	22,473
Produits incorporés	20,276	20,276

* Il n'y a pas eu de surplus de beurre à exporter en 2011-2012.

Soutien à l'industrie

La CCL appuie plusieurs initiatives qui profitent à l'ensemble de l'industrie laitière. Le programme Lait canadien de qualité (LCQ), qui est administré par les Producteurs laitiers du Canada, est l'une d'elles. Ce programme d'assurance qualité est basé sur le système HACCP. En 2011-2012, la CCL a versé 300 $ à chaque ferme laitière qui a été validée et un total de 638 400 $ dans le cadre de ce programme. En réduisant ainsi le coût du programme, la CCL a encouragé les producteurs à y adhérer. La participation de la CCL au programme LCQ passera à 200 $ par ferme en 2012-2013, puis à 100 $ par ferme en 2013-2014, et prendra fin le 31 juillet 2014.

En 2011-2012, la CCL a continué à financer la grappe de recherche laitière en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie et les PLC. Cette initiative appuie 48 projets de recherche sur le rôle des produits ou composants clés du lait en santé cardiovasculaire, leurs effets sur le poids santé et la composition corporelle et leur rôle dans la composition et le maintien d'une alimentation optimale, ainsi que des études sur l'empreinte environnementale du secteur laitier au Canada. Des progrès importants ont été accomplis durant la dernière année qui constituait la deuxième année de la plupart des projets, qui s'étalent sur trois ans.

Rendement et objectifs

Réalisations de 2011-2012

A) SECTEUR D'ACTIVITÉ : REVENU DES PRODUCTEURS

But 1. Permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement.

Établissement des prix du lait de transformation et du lait de consommation

La CCL joue deux rôles liés à l'établissement des prix du lait à la ferme. Le plus important est d'établir les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé (PLÉ). La CCL réalise une étude annuelle pour établir le coût de production d'un hectolitre de lait. Ce coût est l'un des principaux facteurs dans l'établissement des prix de soutien. La CCL calcule aussi la formule d'établissement des prix du lait de consommation. L'ancienne formule, adoptée par tous les acteurs de l'industrie laitière d'un océan à l'autre, est arrivée à terme en août 2011.

Résultats attendus	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
Les producteurs laitiers efficaces obtiennent des revenus adéquats.	• En 2011-2012, les revenus des ventes de lait couvrent le coût d'un pourcentage raisonnable du lait produit au Canada	• En 2011-2012, les revenus des ventes de lait ont couvert le coût d'un pourcentage raisonnable du lait produit au Canada.	100

Activités spécifiques pour 2011-2012	Réalisations	% de réalisation
Continuer à perfectionner la méthode de calcul du coût de production en actualisant les taux attribués au temps de gestion des producteurs.	La CCL n'a pas modifié les taux attribués au temps de gestion dans sa décision d'établissement des prix de soutien du 1er février 2012. Les analyses se poursuivent.	30
Faciliter les discussions avec tous les intervenants de l'industrie pour convenir de la méthode d'établissement des prix de lait de consommation qui sera utilisée après août 2011.	Un comité de l'industrie facilité par la CCL est parvenu à une nouvelle formule d'établissement des prix pour le lait de consommation en octobre 2011. Cette formule est en place pour deux ans à compter du 1er février 2012.	100

Développement des marchés

La CCL administre plusieurs programmes qui visent à développer le marché des produits et des ingrédients laitiers. Certains de ces programmes encouragent l'innovation et l'éducation alors que d'autres ont trait aux politiques publiques. Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (voir p. 23) encourage les transformateurs laitiers à développer de nouveaux produits laitiers en leur donnant accès à davantage de lait. Le Programme de marketing du lait (voir p. 23) offre de l'expertise et facilite l'accès aux programmes et aux services qui favorisent la fabrication et l'utilisation d'ingrédients laitiers. Le Programme de bourses de la CCL (voir p. 24) encourage les étudiants des cycles supérieurs à choisir des sujets de recherche se rapportant à l'industrie laitière. La CCL administre aussi le Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL) (voir p. 23). Ce programme permet aux manufacturiers alimentaires d'avoir accès à des ingrédients laitiers à prix concurrentiels grâce à des permis émis par la CCL. Près du tiers des employés de la CCL se consacre à l'administration de ce programme.

Résultats attendus	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
La demande canadienne en produits et composants laitiers se maintient ou augmente.	• 5 nouveaux projets sont approuvés dans le cadre du Fonds d'investissement partagé (FIP) • Une nouvelle mouture du Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) est opérationnelle.	• 5 nouveaux projets sont approuvés dans le cadre du FIP. • Les nouvelles lignes directrices du PIMPL sont en place depuis le 1er août 2011.	100 100

Activités spécifiques pour 2011-2012	Réalisations	% de réalisation
Examiner le FIP pour déterminer s'il devrait être renouvelé après 2012 et, le cas échéant, sous quelle forme.	Le conseil d'administration a renouvelé le FIP pour deux ans à compter du 1er août 2012.	100
Renouveler le Programme de bourses pour cinq ans, soit d'août 2011 à juillet 2016. Des établissements canadiens recevront 3 M$ pour financer des études supérieures se rapportant à l'industrie laitière et seront encouragés à continuer de verser une contribution équivalente à celle de la CCL.	Le Programme de bourses de la CCL a été renouvelé pour une période de cinq ans.	100
Pour mieux administrer le PPCSL (y compris au chapitre des vérifications et des TI), réaliser une analyse des processus d'affaires associés au programme.	La CCL a confié l'analyse des processus d'affaires à une entreprise privée. Celle-ci a présenté un rapport au conseil d'administration qui a initié la mise à niveau du système utilisé pour administrer le PPCSL.	100

Administration des mises en commun

La CCL administre trois ententes fédérales provinciales qui encadrent le partage des revenus et des marchés entre les producteurs de lait canadiens (voir p. 21-22). En tant qu'administrateur des mises en commun, la CCL préside les organismes décisionnels et leur fournit des conseils techniques et des services de secrétariat.

Résultats attendus	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
Les marchés et les revenus sont partagés entre les partenaires des mises en commun conformément aux ententes fédérales-provinciales.	• Le calcul de la mise en commun est effectué dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réception de toutes les données provinciales.	• Les calculs de mise en commun ont été effectués dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de toutes les données provinciales.	100
	• Les fonds sont transférés dans les 5 jours ouvrables suivant la réalisation du calcul.	• Les fonds ont été transférés dans les 5 jours ouvrables suivant la réalisation des calculs.	100
	• Les offices provinciaux de mise en marché ne réclament aucune révision des transferts de mise en commun.	• Aucune demande n'a été reçue.	100

Activités spécifiques pour 2011-2012	Réalisations	% de réalisation
Faciliter les négociations entre les intervenants de l'industrie dans le but d'établir une nouvelle entente fédérale-provinciale qui permettrait de mettre en commun tout le lait, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve-et-Labrador.	Depuis septembre 2011, la CCL coordonne et fournit une expertise technique au Comité de négociation du P10 (CN P10). Ce comité a tenu sept réunions. Les discussions ont surtout porté sur le partage du marché et des revenus, ainsi que sur l'attribution du lait aux usines. Il est attendu que le CN P10 aura terminé ses travaux en septembre 2012. Plusieurs recommandations sur l'attribution du lait et la croissance des marchés ont été adressées au CCGAL en juillet 2012, et adoptées.	50

Vérifications externes

La CCL mène des vérifications auprès de certains bénéficiaires du Programme de permis des classes spéciales de lait (voir p. 23) et d'entreprises inscrites au Programme d'importation pour réexportation, un programme administré par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. De plus, la CCL surveille les vérifications de l'utilisation du lait dans toutes les provinces et, dans six provinces, elle effectue elle-même ces vérifications en recouvrant ses coûts auprès des provinces. La CCL assure aussi l'exactitude des données sur les revenus mis en commun pour toutes les provinces.

Résultats attendus	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
Le prix payé pour les composants du lait correspond à leur utilisation finale et les produits importés en vertu du Programme d'importation aux fins de réexportation (PIR) sont réexportés.	• 40 vérifications des participants au Programme de permis des classes spéciales de lait	• 62 vérifications des participants au Programme de permis des classes spéciales de lait ont été faites	100 (sur le terrain)
	• 6 vérifications des participants au PIR	• 9 vérifications du Programme d'importation pour la ré-exportation	100
	• Vérifications de l'utilisation du lait en usine dans 6 provinces	• 21 vérifications de l'utilisation du lait en usine dans 6 provinces ont été réalisées.	100
	• Contrôle des vérifications de l'utilisation du lait en usine et présentation de rapports deux fois l'an dans les quatre autres provinces	• Les rapports de 4 provinces ont été complétés.	100
	• Une vérification des données de mise en commun a été réalisée dans les 10 provinces et les données ont été déclarées avec exactitude.	• Les rapports sur les données de 9 provinces ont été complétés.	90

Activités spécifiques pour 2011-2012	Réalisations	% de réalisation
Tenter d'harmoniser davantage les pratiques de vérification des provinces et d'encourager l'emploi de logiciels pour automatiser les déclarations sur l'utilisation du lait de toutes les provinces.	La CCL a rencontré le Québec et l'Ontario dans le but d'harmoniser les pratiques de vérification dans la mise en commun de l'Est. Les participants ont convenu d'élargir aux provinces Maritimes l'utilisation du logiciel de déclaration en usage en Ontario et au Québec. Des discussions avec les provinces Maritimes ont eu lieu. Les producteurs et les transformateurs de chaque province doivent maintenant s'entendre sur cette initiative. Les provinces de l'Est ont rencontré la CCL et à l'issue de discussions, ont amélioré certaines pratiques de vérification.	20

B) SECTEUR D'ACTIVITÉ : APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LAITIERS

But 2. Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité

Approvisionnement national en lait de transformation

Un des rôles les plus importants de la CCL est d'administrer le système canadien de gestion des approvisionnements de lait. En vertu de ce système, les producteurs laitiers du pays ne produisent que le volume de lait requis pour approvisionner les marchés. Les principes directeurs du système sont indiqués dans le Plan national de commercialisation du lait, une entente fédérale-provinciale conclue en 1983. L'objectif général de ce système est de veiller à ce que la production intérieure répondre à la demande en produits laitiers pour le marché intérieur et les exportations permises. Pour ce faire, la CCL surveille la demande mensuellement et avise les autorités provinciales si la variation de la demande justifie un ajustement du quota national du lait de transformation, appelé le quota de mise en marché (QMM).

Pour équilibrer un système qui génère un surplus de solides non gras du lait, la CCL administre le Programme de retrait des surplus, qui a pour but de retirer rapidement les surplus du marché, tout en optimisant les revenus des producteurs. Le bas niveau des stocks de poudre de lait écrémé de la CCL dans la classe 4(m) témoigne de l'efficacité du programme. Ces dernières années, la CCL a réussi à réduire progressivement ces stocks. Au cours de la dernière année laitière, la production élevée de lait à fait entrave à ces efforts.

Pour administrer les approvisionnements de lait de transformation et en sa qualité de facilitateur principal de l'industrie laitière canadienne, la CCL organise de nombreuses réunions avec les représentants de l'industrie et y participe. Les déplacements associés à ces réunions coûtent cher à l'organisation et la CCL cherche des moyens de limiter ses coûts de fonctionnement généraux.

L'industrie laitière canadienne se fie beaucoup aux conseils techniques et aux analyses économiques de la CCL. Seuls quelques employés participent à ces fonctions. Il serait souhaitable, tant pour la CCL que pour l'industrie, qu'un plus grand nombre de gens participent à la recherche d'idées et de solutions.

Résultats prévus	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
• La production canadienne de lait correspond à la demande.	• La production laitière se situe entre 99,5 % et 100,5 % du quota total.	• En 2011-2012, la production de lait a atteint 100,8 % du quota total. La production a connu une forte hausse au courant de l'année parce que les producteurs ont utilisé tout leur quota.	90
• Les exportations de solides non gras sont optimisées.	• Les catégories d'exportations subventionnées de poudre de lait écrémé et de produits incorporés sont comblées à 95 % ou plus.	• En 2011-2012, ces deux catégories d'exportation ont été remplies à 100 %.	100

Activités spécifiques pour 2011-2012	Réalisations	% de réalisation
Poursuivre les discussions et les analyses techniques avec les membres du Secrétariat pour trouver des améliorations potentielles aux méthodes d'évaluation de la demande et ajuster le quota en conséquence.	La CCL a développé des outils pour illustrer tout écart entre la demande et la production et la pression que cela exerce sur les stocks. Ces outils permettent une meilleure prise de décision concernant l'ajout d'une allocation de croissance au quota de lait.	100
Réduire les stocks de poudre de lait écrémé de classe 4(m) à 5 000 t avant la fin de l'année laitière.	À la fin de l'année, les stocks de PLÉ en classe 4(m) étaient de 22 619 t, surtout en raison de la production accrue et de l'utilisation réduite dans le marché de l'alimentation animale.	0
Réduire les dépenses associées aux réunions en exploitant mieux les technologies existantes et en adoptant de nouvelles façons de travailler avec l'industrie.	À la fin de l'année, le nombre de réunions tenues par conférence téléphonique ou webinaire avait augmenté de 9 % et l'assistance aux réunions comptait environ 100 personnes de plus que l'an dernier. Les frais de ces deux types de réunion ont augmenté de seulement 825 $. L'augmentation des frais de réunion aurait été beaucoup plus importante si tous les participants s'étaient déplacés. On a utilisé les webinaires et les conférences téléphoniques de façon judicieuse.	100
Tenir des discussions techniques ciblées et des sessions de remue-méninges avec les membres du personnel. Ces rencontres porteront sur des enjeux importants pour l'industrie et permettront à différents membres du personnel d'exprimer des opinions et de proposer des solutions. Si ce type de rencontres s'avère utile, la CCL pourrait y inviter de temps à autre des gens de l'extérieur, y compris des spécialistes d'AAC, selon les questions à traiter.	Jusqu'à maintenant, la CCL a organisé deux de ces sessions de remue-méninges. En août 2011, 10 employés ont participé à une session sur la mise en commun de tout le lait au Canada et en février 2012, 15 employés ont participé à une session sur une stratégie globale à long terme pour la mise en marché des solides non gras du lait.	70

Programmes de saisonnalité

Pour garantir un approvisionnement suffisant de produits laitiers tout au long de l'année, la CCL administre les programmes de saisonnalité. En vertu de ces programmes, la CCL achète des produits laitiers au printemps, quand la consommation a tendance à diminuer, et les revend dans le marché en automne, quand la consommation augmente. Elle achète aux prix de soutien les produits, tels que le beurre et la poudre de lait écrémé, qui peuvent être entreposés. Pour assurer un approvisionnement suffisant de matière grasse tout au long de l'année, la CCL conserve une certaine quantité cible de beurre en inventaire. Cette cible varie au cours de l'année. À tout moment, cette cible est nommée « stocks normaux de beurre ».

Résultats prévus	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
Les Canadiens ont accès à des produits laitiers toute l'année.	• Les offices provinciaux de mise en marché ne rapportent aucune pénurie saisonnière de produits laitiers.	• Les offices provinciaux de mise en marché n'ont signalé aucune pénurie.	100
	• Les stocks de beurre du plan A ne tombent jamais sous la barre des 90 % du niveau normal.	• Les stocks de beurre du plan A étaient bas au début de l'année laitière et sont demeurés sous 90 % de leur niveau normal durant toute l'année. Il a été difficile de reconstituer les stocks en raison de la faiblesse de la production et les fabricants de beurre ont privilégié le plan B qui leur permet de conserver la propriété du produit entreposé.	0

Activités spécifiques pour 2011-2012	Réalisations	% de réalisation
Continuer à administrer les programmes de saisonnalité.	La CCL continue d'administrer ces programmes. En décembre 2011, elle a annoncé des modifications aux politiques des programmes pour encourager les fabricants de beurre à vendre à la CCL en vertu du plan A en 2012 de façon à sécuriser les approvisionnement durant cette année civile.	100

Programme Lait canadien de qualité (LCQ)

La CCL parraine la mise en œuvre de ce programme d'assurance qualité du lait à la ferme mis sur pied par les Producteurs laitiers du Canada. Elle offre un soutien financier aux fermes qui sont validées dans le cadre du programme (voir p. 25).

Résultats prévus	Indicateur de rendement	Réalisations	% de réalisation
Mettre en œuvre un programme d'assurance qualité à la ferme.	Validation de 60 % des producteurs laitiers canadiens dans le cadre du Programme LCQ d'ici le 1er août 2012	Selon les rapports soumis par les provinces en août 2012, 49 % des producteurs ont été validés. Certaines provinces accusent un retard dans la mise en œuvre du programme.	80

C) SECTEUR D'ACTIVITÉ : AMÉLIORER LA CCL

Services internes

Les services internes comprennent les activités qui répondent aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Dans le cas de la CCL, ces activités comprennent les communications, les services corporatifs, les finances et l'administration, les ressources humaines, les services GI/TI, les vérifications internes et les évaluations de programmes.

La CCL comptait entreprendre les initiatives stratégiques suivantes pendant l'année laitière 2011-2012.

Terminer la transition aux IFRS

Activité	Réalisation	% de réalisation
Rendre les systèmes financiers de la CCL conformes aux normes IFRS pour le 1er août 2011.	Le Bureau du Vérificateur général (BVG) a donné une opinion sans réserve sur les états financiers 2011-2012 préparés à l'aide des normes IFRS.	100

Mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de l'examen spécial du BVG

Lors de son examen spécial de la CCL, le BVG a recommandé que le conseil d'administration de la Commission évalue périodiquement l'ensemble de ses compétences et qu'en présence de lacunes, il fasse appel aux services d'experts à l'externe. Le BVG a aussi recommandé que le conseil d'administration de la CCL élabore des procédures pour que ses membres déclarent et gèrent les conflits d'intérêts.

Activité	Réalisation	% de réalisation
Le conseil d'administration évaluera périodiquement l'ensemble de ses propres compétences et continuera, au besoin, à faire appel aux services d'experts à l'externe pour des projets spécifiques tels que la transition aux normes IFRS. Il continuera aussi à explorer les approches possibles avec les agences centrales du gouvernement fédéral.	Le conseil d'administration évalue périodiquement ses compétences collectives et continue de faire appel à des experts à l'externe lorsque des projets particuliers l'exigent.	100
Le conseil d'administration ajoutera à ses règles une disposition qui exige que chaque membre documente les conflits d'intérêts existants (éventuels, réels ou perçus) conformément à la *Loi sur les conflits d'intérêts*, et il développera des procédures pour gérer ces conflits. La CCL discutera d'enjeux spécifiques avec le Bureau du Conseil privé et le Bureau du Commissaire aux conflits d'intérêt et à l'éthique dans le but de trouver des solutions réalisables.	Le conseil d'administration a ajouté à ses règles une disposition qui exige que chaque membre documente les conflits d'intérêts existants (potentiels, réels ou apparents) conformément à la *Loi sur les conflits d'intérêts*, et il a développé des procédures pour gérer ces conflits.	100

Appliquer les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) au rapport annuel de la CCL

En automne 2010, le SCT a diffusé de nouvelles directives sur les rapports annuels des sociétés d'État. Même si le document diffusé n'était pas définitif, la CCL a commencé à examiner les changements à apporter pour se conformer aux nouvelles directives. En janvier 2011, la CCL a décidé d'appliquer les directives provisoires à son prochain rapport annuel, quitte à y apporter des corrections plus tard, si la version finale des directives diffère de la version provisoire.

Activité	Réalisation	% de réalisation
Produire le rapport annuel de l'année laitière 2010-2011 selon les directives provisoires du SCT.	Le rapport annuel de 2010-2011 a été produit conformément aux directives du SCT et les futurs rapports le seront aussi.	100

Appliquer l'exercice financier du gouvernement à toutes les activités

Il y a longtemps, la CCL a décidé d'appliquer l'année laitière qui commençait le 1er août à certaines de ses activités. L'adoption de ce calendrier convenait alors au caractère saisonnier de la production laitière. Or, cette saisonnalité de la production a presque disparu et, avec l'adoption de la politique de gestion en continu du quota en 2008, ce qui était peut-être le dernier argument en faveur du maintien de l'année laitière n'est plus valable. L'utilisation de deux périodes annuelles différentes à des fins différentes complique le fonctionnement de la CCL et la production de rapports.

Activité	Réalisation	% de réalisation
Définir et analyser les répercussions de la planification et de la production de rapports basées uniquement sur l'exercice financier. Cette analyse comprendra des consultations auprès de l'industrie et des agences centrales du gouvernement.	Au terme de l'analyse et des consultations, le conseil d'administration a décidé de baser toutes les activités de la CCL sur l'année laitière. On a donc approuvé un budget de transition pour les quatre mois allant du 1er avril au 31 juillet 2012. Toutes les activités sont basées sur l'année laitière à compter du 1er août 2012.	100

Préparer et diffuser les états financiers trimestriels non vérifiés

Conformément aux amendements à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la CCL doit préparer des états financiers trimestriels non vérifiés. Ceux-ci doivent être affichés sur le site Internet de la CCL et envoyés au ministre d'Agriculture et Agroalimentaire et au Secrétariat du Conseil du Trésor dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre.

Activité	Réalisation	% de réalisation
Préparer des états financiers trimestriels, les afficher sur le site Internet et les transmettre au SCT au plus tard 60 jours après la fin de chaque trimestre.	La CCL a préparé des états financiers trimestriels, les a affichés sur son site Internet et les a transmis au SCT pas plus de 60 jours après la fin de chaque trimestre.	100

Évaluations des programmes

Chaque année, la CCL évalue certains programmes pour s'assurer qu'ils atteignent leurs objectifs et qu'ils sont encore utiles à leurs bénéficiaires.

Activité	Réalisation	% de réalisation
Dans le cadre de son cycle d'évaluation des programmes quinquennal, la CCL évaluera le Fonds d'investissement partagé dans le but de recueillir des renseignements qui aideront à décider si ce programme doit être renouvelé.	La CCL a réalisé une évaluation du Fonds d'investissement partagé pour recueillir de l'information qui aidera à décider si ce programme doit être renouvelé.	100

Vérifications internes

La CCL effectue aussi des vérifications internes pour examiner ses programmes, systèmes, pratiques et procédures. Elle s'assure ainsi que ses actifs sont protégés, que les décisions sont éclairées et que des contrôles sont en place.

Activité	Réalisation	% de réalisation
Dans le cadre de son plan d'évaluation de six ans, la CCL examinera les activités suivantes : plan de continuité des opérations (suivi), évaluation des risques (suivi), états financiers et réponse en matière de comptabilité de gestion et de reddition de comptes, transport et entreposage, Fonds d'investissement partagé et évaluation par les pairs de la fonction de vérification interne.	La CCL a réalisé une vérification interne du Fonds d'investissement partagé, du plan de reprise des activités et de l'évaluation des risques. Une firme privée a aussi mené un examen par les pairs de la fonction de vérification interne et le rapport a été présenté au conseil d'administration en janvier 2012. La vérification des états financiers et de la sensibilité de la comptabilité de gestion aux exigences de la reddition de comptes a été remise à l'année suivante. Les travaux portant sur le transport et l'entreposage ont été réalisés à 60 %.	90

Nomination du chef de la direction

Le 2 février 2012, le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a annoncé la nomination de M. Jacques Laforge au poste de chef de la direction de la Commission canadienne du lait pour un mandat de trois ans.

Activité	Réalisation	% de réalisation
Une fois que le gouverneur en conseil a nommé le chef de la direction, les Services corporatifs de la CCL, l'équipe de la haute direction et les deux autres membres du conseil d'administration veilleront à ce que le titulaire reçoive toute la formation et l'orientation requises pour participer pleinement aux activités du conseil et guider efficacement la CCL vers la réalisation de ses objectifs.	Le nouveau chef de la direction a rapidement reçu un cahier d'information et il a rencontré tous les gestionnaires de la CCL qui lui ont expliqué les rôles de diverses équipes de la CCL. La secrétaire au conseil d'administration, les autres commissaires et les cadres supérieurs ont veillé à lui fournir toute la formation requise.	100

Mettre en œuvre un nouveau code de valeurs et d'éthique

Toutes les organisations qui font partie du gouvernement fédéral sont tenues d'adopter et de mettre en pratique un nouveau code de valeurs et d'éthique. L'adhésion au nouveau code est une condition d'emploi à la CCL.

Activité	Réalisation	% de réalisation
Mettre en pratique un nouveau code de valeurs et d'éthique fondé sur le modèle fourni par le SCT.	Le code d'éthique de la CCL a été approuvé par le conseil d'administration en mars et est entré en vigueur le 2 avril 2012.	100

Améliorer l'efficacité du fonctionnement de la CCL

La CCL possède de grandes quantités de données précieuses. Ces dernières années, elle a déployé beaucoup d'efforts pour présenter cette information à l'industrie. Puisque les demandes d'information en provenance de l'industrie se multiplient, les demandes d'analyse de données sont encore plus nombreuses ce qui cause un problème pour l'équipe de TI, qui doit établir l'ordre de priorité de ces demandes. Certaines fonctions administratives à la CCL sont réalisées par plusieurs membres du personnel travaillant au sein de diverses équipes. Il pourrait être plus efficace pour la CCL de centraliser certaines fonctions, d'en automatiser certaines étapes ou de revoir certains processus.

Activité	Réalisation	% de réalisation
Mettre sur pied un comité interne pour établir la priorité des besoins de la CCL en matière de production de rapports et d'analyses, afin que le service de TI puisse répondre aux demandes les plus importantes.	Le comité interne que la CCL avait l'intention de créer pour établir l'ordre de priorité des rapports et des analyses n'a pas été mis en place. Durant la nouvelle année laitière, son mandat sera attribué à un comité consultatif sur les TI (voir les objectifs de l'année laitière 2012-2013).	0
Former un petit groupe de travail interne qui aura le mandat de trouver des façons d'accroître l'efficacité de certaines fonctions administratives, telles que le traitement des réclamations de frais de voyage et le paiement de factures. Ce groupe relèvera de l'équipe de la haute direction (ÉHD).	La CCL a formé un petit groupe de travail interne ayant pour mandat de trouver des façons d'accroître l'efficacité de certaines fonctions administratives, telles que le traitement des réclamations de frais de voyage et le paiement de factures. Ce groupe a présenté ses recommandations à l'équipe de la haute direction en mai 2012. La mise en œuvre de ses recommandations a commencé.	100

OBJECTIFS POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2012-2013 À 2016-2017

But 1. Permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement

Établissement des prix du lait de transformation et du lait de consommation

Résultat attendu	Indicateur de rendement
Les producteurs laitiers efficaces obtiennent des revenus adéquats.	Les revenus des ventes de lait couvrent le coût d'un pourcentage raisonnable du lait produit au Canada.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateur de rendement
Revoir le calcul de l'élément main-d'œuvre de l'étude sur le CdP	• Analyse des calculs reliés au travail • Allocation de taux appropriés au temps de gestion du producteur
Mettre à jour et harmoniser les procédures de l'étude sur le CdP	• Un comité technique sur le CdP est mis en place et fait des recommandations à la CCL sur l'harmonisation de la collecte et du rapprochement des données du CdP pour tenter de réduire les coûts de cette étude annuelle.

Développement des marchés

Résultat attendu	Indicateur de rendement
La demande canadienne des produits et composants laitiers est maintenue ou augmentée.	Les programmes administrés par la CCL et qui font la promotion de l'innovation sont utilisés par les clientèles cibles.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateur de rendement
Mettre en œuvre les nouvelles lignes directrices du PIMPL et s'assurer que les participants au programme s'y conforment.	• Communiquer les nouvelles lignes directrices aux participants. • Les participants se conforment aux nouvelles lignes directrices. • Réception de 40 demandes
Mettre en œuvre le nouveau programme FIP.	• Réception de 5 demandes pour le nouveau programme
Accroissement du niveau d'activités du Programme de marketing du lait	• 55 visites à des utilisateurs ciblés d'ingrédients laitiers • 5 salons commerciaux • 5 activités de sensibilisation
Mettre en œuvre les recommandations convenues émanant du rapport sur l'analyse des processus d'affaires.	• Entreprendre la création d'une nouvelle application interactive pour les classes spéciales, sous la supervision d'un comité directeur interne.

Administration des mises en commun

Résultat attendu	Indicateurs de rendement
Les marchés et les revenus sont partagés entre les partenaires des mises en commun conformément aux ententes fédérales-provinciales	• Le calcul de la mise en commun est effectué dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réception de toutes les données provinciales. • Les fonds sont transférés dans les 5 jours ouvrables suivant la réalisation du calcul. • Les offices provinciaux de mise en marché ne réclament aucune révision des transferts de mise en commun.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateur de rendement
Continuer à travailler avec le Comité de négociation du P10 pour arriver à une entente sur le partage des revenus, le partage des marchés et l'attribution du lait. Fournir les analyses techniques pertinentes requises.	• Distribuer une ébauche d'entente aux provinces et recevoir leurs commentaires.

Vérifications externes

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Les composants du lait sont payés selon leur utilisation finale et toute entreprise qui a fait l'objet d'une vérification et qui n'a pas respecté les exigences en vertu du Programme d'importation pour ré-exportation (PIR) est signalée au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).	• 45 vérifications des participants au Programme de permis des classes spéciales de lait • 6 vérifications des participants au PIR • Vérifications de l'utilisation du lait en usine dans 6 provinces • Contrôle des vérifications de l'utilisation du lait en usine et présentation de rapports deux fois l'an dans les 4 autres provinces • Des procédures particulières permettent d'obtenir une certitude de vérification dans les 10 provinces et les données sont exactes.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateurs de rendement
Tenir une réunion des vérificateurs provinciaux de toutes les provinces pour promouvoir l'utilisation de pratiques exemplaires harmonisées de vérification.	Tenir la réunion.
Participer aux efforts d'harmonisation dans les régions (Est et Ouest).	Des pratiques de vérification mieux harmonisées dans l'Est et dans l'Ouest
Faire rapport des progrès des activités de vérification dans les quatre provinces où la CCL n'est pas le vérificateur et promouvoir la continuité des services et l'utilisation d'un logiciel commun de vérification de l'utilisation du lait.	Présentation des rapports
Continuer de promouvoir la réception de données électroniques vérifiées du Québec et de l'Ontario dans le but d'administrer le programme et de vérifier les participants du Programme de permis des classes spéciales de lait.	Réception régulière des données vérifiées de l'Ontario et du Québec

But 2. Assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité

Gestion de l'offre nationale de lait de transformation

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
• La production canadienne de lait correspond à la demande. • Les exportations de solides non gras sont optimisées.	• La production laitière se situe entre 99,5 % et 100,5 % du quota total. • Les catégories d'exportations subventionnées de poudre de lait écrémé et de produits incorporés sont comblées à 95 % ou plus.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateurs de rendement
Examiner le calcul de la demande totale et le niveau des stocks nécessaires pour assurer un approvisionnement suffisant de produits laitiers toute l'année.	• Présentation de recommandations au Secrétariat du CCGAL
Examiner le besoin d'une réserve de croissance permanente qui serait ajoutée au quota de lait de transformation. Cette réserve garantirait un approvisionnement de lait suffisant durant les périodes de forte croissance du marché.	• Suivi et évaluation périodique du besoin d'une allocation de croissance. De plus, élaborer une recommandation concernant une réserve de croissance permanente pour assurer qu'il y ait suffisamment de lait durant les périodes d'importante croissance du marché.
Initier des discussions et des consultations auprès de l'industrie pour élaborer une stratégie à long terme pour les ingrédients laitiers qui se baserait sur des initiatives passées et augmenterait l'utilisation des surplus de solides non gras.	• Présentation d'une ébauche de stratégie au CCGAL • Le CCGAL s'entend sur la stratégie finale.

Programmes de saisonnalité

Résultat attendu	Indicateurs de rendement
Les Canadiens ont accès à des produits laitiers toute l'année.	• Les offices provinciaux de mise en marché ne rapportent aucune pénurie saisonnière de produits laitiers. • Les stocks de beurre de la CCL ne tombent jamais sous la barre des 90 % du niveau normal.

Activités spécifiques pour 2012-2013	Indicateurs de rendement
Évaluer l'effet des modifications de 2012 aux politiques des programmes intérieurs de saisonnalité et veiller à ce qu'elles atteignent leurs objectifs en ajustant les politiques pour 2013 au besoin.	• Dépôt d'un rapport au conseil d'administration sur les effets des modifications de 2012 • Présentation au conseil d'administration des ajustements aux politiques

Services internes

La CCL compte entreprendre les activités stratégiques suivantes pendant l'année laitière 2012-2013.

Adopter l'année laitière pour toutes les activités

Harmoniser toutes les activités et opérations de la CCL sur la base d'une année laitière (1er août au 31 juillet).

Évaluations de programmes

Évaluer le programme de la classe de lait 4(a)1, classe qui a été mise en place en 2005 en vue d'encourager l'utilisation de solides non gras dans la fabrication de produits non standardisés dans la catégorie du fromage fondu.

Vérifications internes

Effectuer une vérification interne des activités suivantes : le financement par la CCL de la grappe de recherche laitière, la conformité du rapport annuel aux lignes directrices du SCT, le protocole d'entente entre la CCL et Justice Canada concernant les services juridiques, le protocole d'entente entre la CCL et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) concernant les services de TI, la gestion de la revente du beurre et la collecte de données pour l'étude annuelle sur le coût de production, les états financiers et l'adéquation de la comptabilité de gestion aux exigences de la reddition de comptes. Les vérificateurs internes surveilleront le développement du nouveau logiciel du Programme de permis des classes spéciales de lait et offriront des conseils à ce sujet.

Mettre en œuvre un nouveau code des valeurs et d'éthique

La *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* exige que tous les organismes qui font partie du gouvernement fédéral adoptent et mettent en œuvre un nouveau code de valeurs et d'éthique. Le conseil d'administration de la CCL a adopté un code d'éthique pour la CCL le 28 mars 2012 et ce code constitue une condition d'emploi pour les employés. Ce nouveau code remplace le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique.

Présenter le nouveau code d'éthique aux employés. Ce code stipule les obligations afférentes aux conflits d'intérêt et à l'après-mandat.

Améliorer l'efficacité du fonctionnement de la CCL

Mettre sur pied un comité consultatif sur les TI pour établir la priorité des besoins de la CCL afin que le service des TI puisse répondre d'abord aux demandes les plus importantes.

Mettre en pratique les recommandations issues d'un petit groupe de travail interne qui a reçu le mandat en 2011-2012 de trouver des façons d'accroître l'efficacité de certaines fonctions administratives.

Maintenir l'engagement des employés dans un contexte de réduction des coûts

Durant les trois prochaines années, le budget administratif de la CCL sera réduit. Il est alors possible que certains employés se sentent inquiets et perdent leur motivation si rien n'est fait pour les rassurer et les informer de la situation.

Évaluer les besoins en main-d'œuvre actuels et futurs ainsi que le volume de travail pour atténuer l'impact des contraintes budgétaires sur l'effectif de la CCL et sur la prestation de programmes et de services.

Mettre en œuvre des mécanismes pour encourager, au sein de l'organisation, la collaboration, l'échange d'idées et le partage de ressources en vue d'être plus efficace et de réduire les coûts.

Veiller à communiquer régulièrement avec les membres du personnel concernant les restrictions budgétaires réelles et comment elles seront gérées.

Revue financière

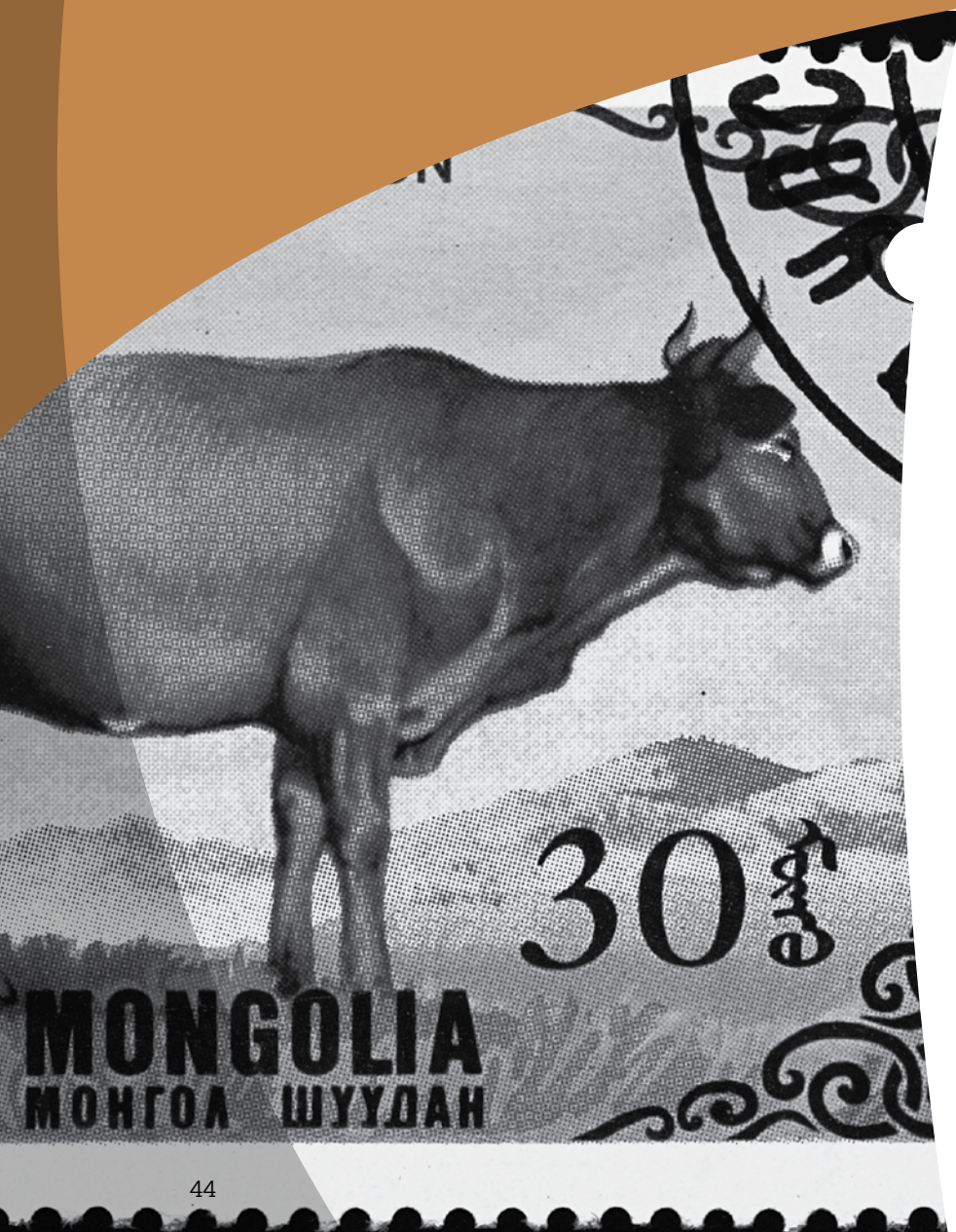

Rapport de gestion

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2012 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel de la CCL.

Résultats principaux des activités

Activités intérieures

Ventes

Au cours de l'année laitière 2011-2012, le total des revenus provenant des ventes intérieures a diminué de 30 M$ ou 12 % par rapport à l'année précédente. Cela est surtout attribuable à des revenus inférieurs provenant des ventes de beurre du plan A. Cette année, la CCL a vendu 1 399 tonnes de beurre du plan A comparativement à 5 255 tonnes l'an dernier. Ceci a fait baisser les revenus d'environ 26 M$. La CCL a vendu moins de beurre du plan A parce que ses inventaires étaient inférieurs à ceux de l'année précédente. Parce que la production laitière a été inférieure aux prévisions pendant l'année laitière 2010-2011, il a fallu puiser davantage dans les stocks de beurre de la CCL pour approvisionner le marché. Grâce aux mesures incitatives mises en place par les agences et offices de mise en marché et aux conditions favorables, la production laitière a augmenté graduellement durant l'année et la CCL a pu reconstituer partiellement ses stocks de beurre du plan A à des niveaux plus normaux.

La CCL achète le beurre et la poudre de lait écrémé (PLÉ) du plan B des transformateurs à condition que ceux-ci lui rachètent leurs produits dans un délai convenu. Cette année, une baisse des ventes de beurre du plan B comparativement à l'année laitière 2010-2011 a été contrebalancée par des ventes accrues de PLÉ du plan B.

Pour ce qui est du beurre importé, on a vu une baisse de 18 % du volume des ventes, ce qui a réduit les revenus de 2,4 M$ comparativement à l'année précédente.

Activités intérieures

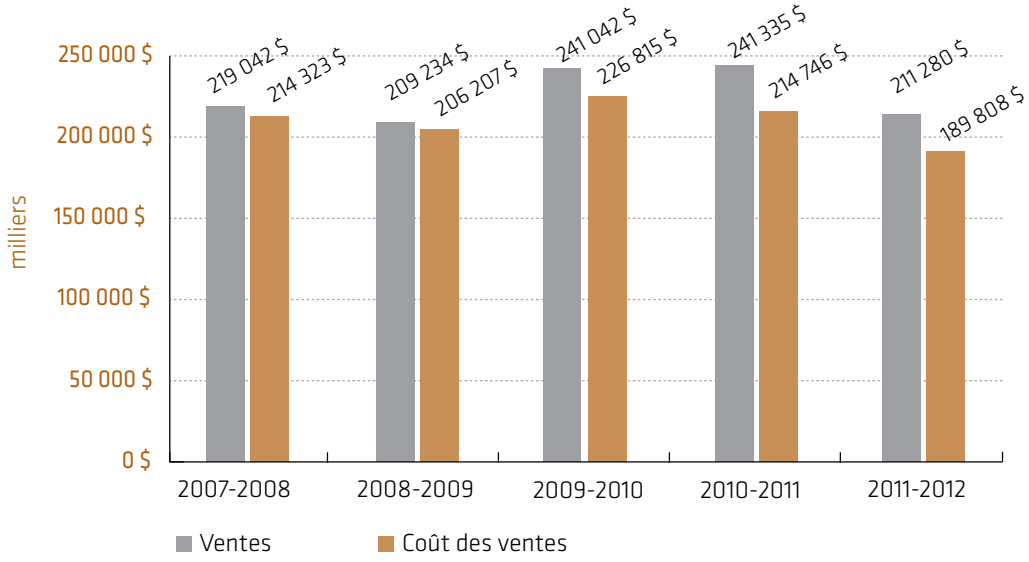

Les ventes de PLÉ au secteur de l'alimentation animale dans la classe 4(m) ont totalisé 22 005 tonnes en 2011-2012, un recul de 3 320 tonnes par rapport à l'année laitière précédente, ce qui a réduit les revenus des ventes intérieures de 1,7 M$.

Coût des ventes

Pendant l'année laitière terminée le 31 juillet 2012, le coût des ventes a totalisé 189,8 M$ alors que les revenus ont atteint 211,3 M$. Les activités intérieures ont donc généré une marge brute de 21,5 M$ avant frais de transport et de possession.

Plus de 85 % de la marge brute intérieure avant frais de transport et de possession est attribuable aux activités sur le marché des aliments pour animaux (qui comptent pour 18,5 M$ du total de 21,5 M$).

Les coûts du beurre et de la poudre de lait écrémé vendus dans le cadre du plan B étaient très près des prix de vente obtenus au cours de l'année puisque ces produits sont achetés et vendus aux prix de soutien en vigueur.

La CCL continue d'importer du beurre pour remplir les obligations du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce beurre est acheté aux prix mondiaux et dirigé vers l'industrie de la transformation secondaire par l'entremise des fabricants de beurre.

Activités d'exportation

Ventes

Les revenus des ventes à l'exportation étaient inférieurs à ceux de l'année précédente, avant tout

parce que la CCL a exporté moins de PLÉ et à des prix inférieurs.

En 2011-2012, elle a vendu 9 259 tonnes de poudre de lait écrémé contre 10 828 tonnes pendant l'année laitière précédente. Ceci a fait baisser les revenus de 10,01 M$. Malgré les faibles prix à l'exportation durant l'année, la CCL a réussi à tirer davantage de revenus de cette activité cette année qu'en 2008-2009 ou qu'en 2009-2010.

Coût des ventes

La CCL achète les produits laitiers excédentaires destinés à l'exportation à des prix qui reflètent les conditions courantes du marché mondial dans le but de faire ses frais durant une année laitière donnée. Comme ces marchés sont très imprévisibles, la CCL affiche parfois un léger profit ou un léger déficit en fin d'année laitière, en raison de la fluctuation des prix.

Durant l'année laitière qui a pris fin le 31 juillet 2012, le coût des ventes s'est élevé à 26,1 M$ tandis que la valeur des ventes a atteint 27,1 M$ ce qui a généré une marge brute de 0,97 M$ avant frais de transport et de possession, par rapport à 1,4 M$ l'année laitière précédente.

Frais de transport, de possession et de financement

Les frais de transport, de possession et de financement comprennent principalement les frais de transport, les intérêts sur les emprunts, les frais de manutention et d'entreposage et les frais d'assurance. Les frais de transport ont augmenté de 0,6 M$ comparativement

Activités d'exportation

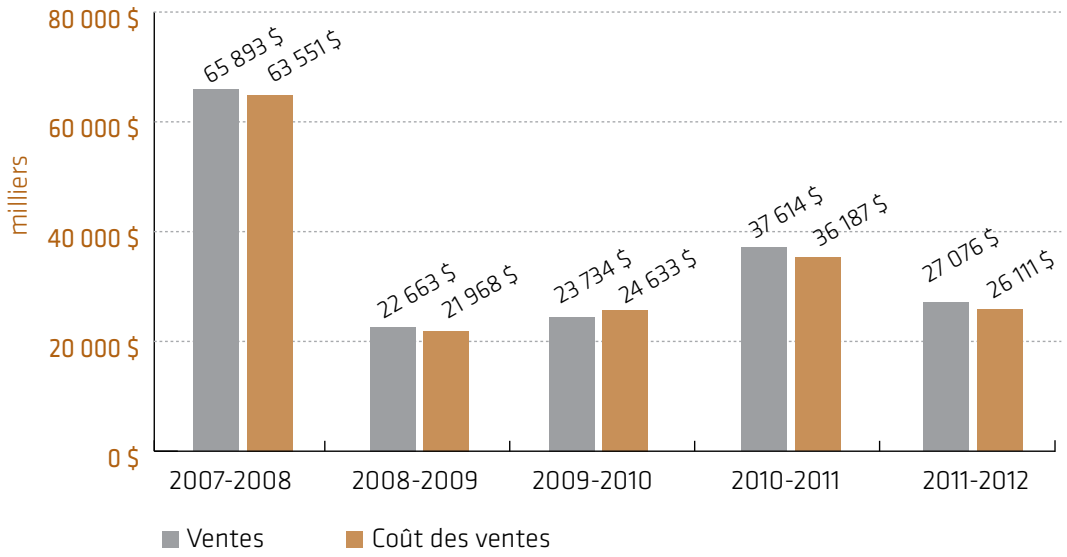

Frais de transport et de possession

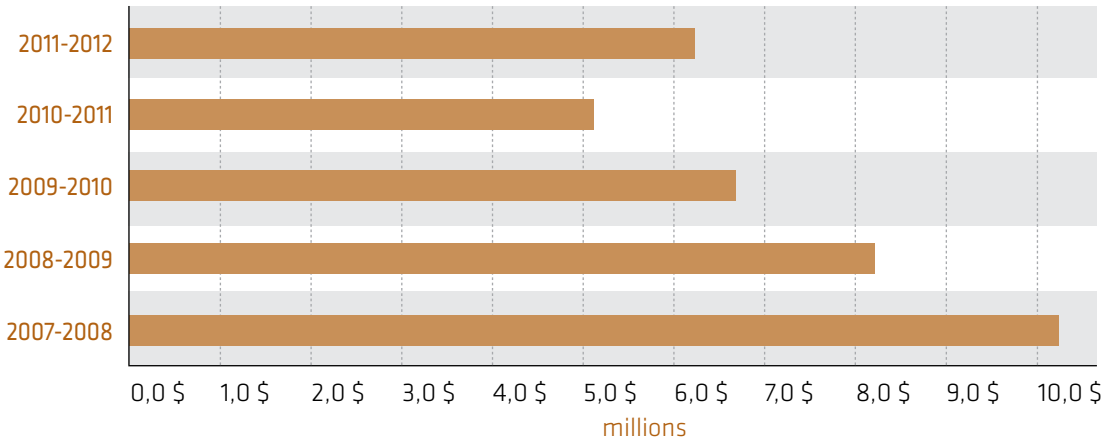

à ceux de 2010-2011, totalisant environ 1,8 M$ pour l'année courante. Les frais de financement étaient légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier, soit de 0,6 M$ contre 0,5 M$, mais tout de même bien en deçà de la moyenne historique en raison des bas taux d'intérêt. On s'attend à ce que ces taux demeurent à des niveaux relativement bas durant une bonne partie de 2013.

Les autres facteurs qui ont contribué à la hausse des frais de transport, de possession et de financement d'année en année sont les frais d'entreposage et de manutention. Ceux-ci ont grimpé de 3,2 M$ en 2010-2011 à 3,6 M$ en 2011-2012. Cette hausse est directement attribuable à la reconstitution des stocks de la CCL durant l'année 2011-2012.

Inventaires et emprunts

Durant l'année laitière 2011-2012, la valeur moyenne des inventaires était de 20 % plus élevée que l'année précédente, faisant augmenter les besoins moyens en emprunts d'une année sur l'autre de 16 % en moyenne. Les inventaires de beurre ont atteint des niveaux normaux et les stocks de PLÉ destinés au marché de l'alimentation animale étaient supérieurs de 12,6 millions de kg à ceux de la fin de l'année précédente. La hausse de la production laitière a permis à la CCL de reconstituer ses stocks de beurre, mais a aussi fait augmenter les stocks de PLÉ destinés à l'alimentation animale.

La CCL, en consultation avec le ministre des Finances, a maintenu sa limite d'emprunt pour 2012-2013 à 165 M$. La CCL a établi que cette limite sera suffisante pour se prémunir contre toute circonstance inattendue provoquée par les conditions changeantes des marchés.

Inventaires et emprunts

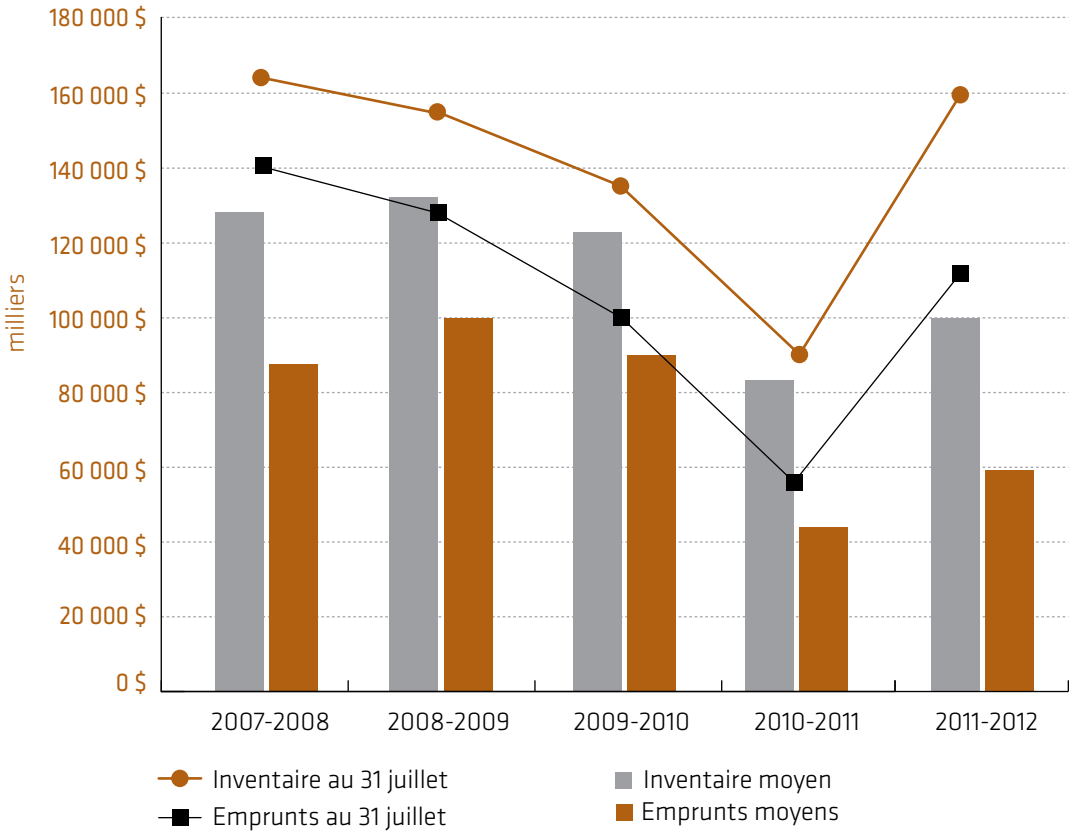

Gestion du risque

Toute entreprise commerciale est sujette aux risques associés à ses opérations courantes. La CCL a identifié les principaux facteurs de risque puis établi des politiques et des procédures pour les gérer.

La CCL a formulé un profil des risques de l'entreprise qui est revu et mis à jour par la direction au moins une fois par année (la dernière mise à jour remonte à mars 2012). Il fait état des risques qui, selon les gestionnaires et les directeurs, pourraient nuire à la réalisation du mandat de base ou des objectifs de la CCL. Ce profil définit chaque risque et décrit les mesures qui ont été mises en place pour le gérer, ainsi que les stratégies de gestion du risque additionnelles et le groupe responsable de leur mise en œuvre. Pendant la séance annuelle de planification stratégique de la Commission, on tient compte de ce profil lors de l'analyse environnementale.

Le risque de crédit est le risque de perte financière associé au manquement d'un client à ses obligations financières envers la CCL. La CCL gère ce risque par la vente après paiement, les garanties bancaires et les lettres de crédit. Elle utilise aussi d'autres stratégies comme, par exemple, de faire uniquement affaire avec des clients solvables.

Le risque lié aux devises représente la perte financière que peuvent occasionner des taux de change défavorables. La CCL ne tolère aucun risque à cet égard et elle utilise donc des instruments financiers dérivés pour couvrir ses ventes et ses achats en devises étrangères. Elle n'utilise aucun instrument dérivé pour spéculer et fait exclusivement affaire avec des banques à charte canadiennes.

Le risque lié au marché est le plus difficile à gérer, car il est très imprévisible. Les activités de la CCL sont influencées par plusieurs facteurs externes tels que les conditions du marché mondial, l'évolution des pourparlers sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce, les tendances du marché intérieur et les fluctuations de l'offre et de la demande. La CCL gère ces risques en mettant en place de bonnes pratiques de gestion, en embauchant et en conservant des employés compétents et en se tenant au courant des tendances commerciales et politiques pouvant se répercuter sur ses opérations. Puisque la CCL ne transige que des produits sujets à la gestion de l'offre, comme la PLÉ et le beurre, les exportations ne constituent qu'une faible proportion de son revenu total. Elle compose néanmoins avec la volatilité des marchés mondiaux en écoulant des produits de la façon la plus stratégique et avantageuse sur le plan commercial; elle vend surtout au moyen d'appels d'offres à des exportateurs fiables qui recherchent des produits à valeur ajoutée.

Frais d'administration

Le financement des frais d'administration de la Commission canadienne du lait est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs de lait, les activités commerciales de la CCL et le marché.

Le budget administratif de 2011-2012 était de 8,1 M$. Les dépenses administratives réelles de l'année ont totalisé 7,9 M$. Les salaires et les avantages sociaux des employés, qui s'élèvent à 5,8 M$, représentent la majeure partie de ces dépenses. Les autres postes de dépense importants sont le loyer, les frais de déplacement et le soutien administratif.

Le gouvernement a entrepris un plan de réduction du déficit visant à réduire les dépenses de façon graduelle jusqu'à l'exercice financier 2014-2015. Selon le Budget fédéral déposé au Parlement le 29 mars 2012, le financement que la CCL reçoit du gouvernement sera réduit de 10 % ou 393 000 $ d'ici au 1er avril 2014. La CCL a pris des mesures pour réduire ses coûts de façon à retrancher 96 000 $ de l'ensemble de son budget administratif de 2012-2013. D'autres réductions budgétaires sont planifiées pour les années laitières 2013-2014 et 2014-2015 pour tenir compte de la réduction de 10 % du financement gouvernemental.

Modifications comptables futures

Le Conseil international des normes comptables a plusieurs projets en cours et certains pourraient avoir des répercussions sur l'application des normes IFRS à la CCL. Les gestionnaires continuent de surveiller les projets amorcés ou proposés, en examinant les modifications qui pourraient affecter la CCL.

Défis à l'horizon

Comme par le passé, la fluctuation des prix mondiaux des produits laitiers sera le facteur le plus susceptible d'influencer les résultats financiers de la CCL au cours des prochaines années. Ces prix ont été de plus en plus instables durant les dernières années. Ceci se répercute directement sur les revenus de la CCL issus des exportations de poudre de lait écrémé et indirectement sur les revenus provenant de la vente des surplus de poudre de lait écrémé aux fabricants d'aliments pour animaux. Pour maximiser les revenus issus de ces marchés, la CCL surveille de près les

prix mondiaux, choisit des créneaux de marché et profite stratégiquement des périodes où les prix sont en hausse.

Durant la majeure partie de l'année laitière, les agences et les offices provinciaux ont mis en place plusieurs mesures encourageant la production pour répondre à la demande grandissante en produits laitiers et pour reconstituer les stocks de beurre. Ces initiatives ont été couronnées de succès et les stocks de beurre ont été reconstitués, mais conséquemment, les inventaires de poudre de lait écrémé excédentaire ont subi une augmentation importante. Pour ramener les inventaires à un niveau raisonnable, la CCL devra se montrer plus convaincante dans la vente de PLÉ au secteur de l'alimentation animale et devra stimuler l'utilisation directe de solides non gras dans le marché des ingrédients. De plus, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a récemment créé un nouveau programme visant la redirection du lait écrémé liquide vers les fabricants de yogourt qui ont besoin de plus de lait pour répondre à la croissance du marché. Si ce programme fonctionne, il aidera les fabricants de yogourt à obtenir le lait écrémé supplémentaire dont ils ont besoin et réduira les volumes de PLÉ excédentaire offerts à la CCL.

Sur la scène internationale, les négociations de l'OMC n'ont pas progressé durant les 18 derniers mois et l'arrivée d'une nouvelle entente commerciale multilatérale en 2012-2013 est incertaine. Par conséquent, rien n'indique que les membres de l'OMC concrétiseront leur engagement à éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation avant la fin de 2013. La possibilité que les exportations subventionnées du Canada soient réduites à zéro et que la CCL ne puisse pas exporter le surplus structurel de PLÉ est donc reportée. Ceci étant dit, l'industrie continue de faire face à la concurrence des substituts. Les breuvages de soja, les substituts de fromage, les desserts surgelés et les breuvages laitiers ont fait leur entrée sur les marchés traditionnels du lait, de la mozzarella, de la crème glacée et du lait au chocolat et constituent une menace importante. L'industrie continue à surveiller étroitement l'érosion des marchés des produits laitiers canadiens et envisage d'offrir des incitatifs pour appuyer la croissance de la consommation de produits laitiers.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Ces états ont été préparés selon les normes internationales d'information financière, appliquées selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à l'exactitude des registres comptables, à la préparation en temps opportun d'information financière fiable et au respect des politiques et des obligations légales de la CCL. Ce processus comprend la communication et l'application continue du code d'éthique de la CCL.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait formé des commissaires s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées au maintien de systèmes de contrôle appropriés et à la qualité de l'information financière. Les vérificateurs internes et externes de la CCL peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la CCL ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le chef de la direction,

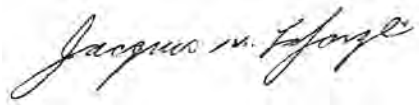

Jacques Laforge

Le directeur principal, Finances et opérations,

Gaëtan Paquette

Ottawa, Canada
Le 27 septembre 2012

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission canadienne du lait, qui comprennent les états de la situation financière au 31 juillet 2012, au 31 juillet 2011 et au 1er août 2010, et les états des résultats et du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 juillet 2012 et le 31 juillet 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2012, au 31 juillet 2011 et au 1er août 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 juillet 2012 et le 31 juillet 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective de l'adoption des nouvelles normes expliquée à la note 15 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission canadienne du lait dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements ainsi qu'aux règlements administratifs de la Commission canadienne du lait.

Pour le vérificateur général du Canada,

Dale Shier, CA
directeur principal

Le 27 septembre 2012
Ottawa, Canada

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	31 juillet 2012	31 juillet 2011	1er août 2010
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie	134 $	146 $	182 $
Clients et autres débiteurs			
Clients	2 909	6 340	1 148
Avances aux agences et offices provinciaux	1 794	1 154	2 314
Mises en commun	993	1 072	1 332
Actif dérivé - contrats de change	54	67	1
Stocks (note 4)	159 888	94 322	135 228
	165 772 $	103 101 $	140 205 $
Passif			
Passifs courants			
Découvert bancaire (note 5)	1 794 $	1 154 $	2 314
Fournisseurs et autres créditeurs			
Fournisseurs	14 321	14 563	17 276
Distribution aux agences et offices provinciaux	8 672	14 573	4 385
Autres passifs	1 211	1 254	1 209
Passif dérivé - contrats de change	61	294	4
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 6)	127 277	55 848	98 927
	153 336	87 686	124 115
Passifs non courants			
Avantages postérieurs à l'emploi (note 11)	596	643	1 175
Capitaux propres			
Résultats non distribués	11 840	14 772	14 915
	165 772 $	103 101 $	140 205 $

Engagements (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication le 27 septembre 2012.

Approuvé par :

Le chef de la direction,

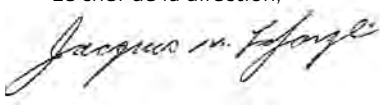

Jacques Laforge

Le président,

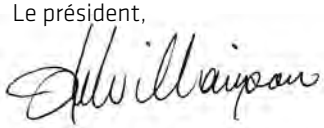

Randy Williamson

Le directeur principal, Finances et opérations,

Gaëtan Paquette

État des résultats et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

	Période de 12 mois terminée	
	31 juillet 2012	**31 juillet 2011**
Ventes et coûts des ventes		
Ventes au Canada	211 280 $	241 335 $
Coût des ventes au Canada	189 808	214 746
Frais de transport et de possession	4 790	3 694
Charges financières	579	505
Marge brute sur les ventes au Canada	16 103	22 390
Ventes à l'exportation	27 076	37 614
Coût des ventes à l'exportation	26 111	36 187
Frais de transport et de possession	978	910
Charges financières	1	9
Marge (perte) brute sur les ventes à l'exportation	(14)	508
Marge brute totale	16 089	22 898
Autres produits		
Financement provenant des mises en commun (note 9)	5 676	6 419
Financement par le gouvernement du Canada (note 10)	4 668	4 031
Services d'audit	237	124
	10 581	10 574
Total	**26 670**	**33 472**
Charges opérationnelles		
Initiatives de l'industrie	2 524	426
Programme d'aide pour le lait concentré	4	109
Étude sur le coût de production	840	824
Autres charges (recouvrements)	(305)	91
	3 063	1 450
Frais d'administration		
Salaires et avantages du personnel (note 11)	5 842	5 683
Autres frais d'administration	2 025	1 909
	7 867	7 592
Total	**10 930**	**9 042**
Résultats avant distribution aux agences et offices provinciaux	**15 740**	**24 430**
Distribution aux agences et offices provinciaux	18 672	24 573
Résultat global total	**(2 932) $**	**(143) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

	Période de 12 mois terminée	
	31 juillet 2012	**31 juillet 2011**
Résultats non distribués au début de l'exercice	14 772 $	14 915 $
Résultats global total de l'exercice	(2 932)	(143)
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	11 840 $	14 772 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Période de 12 mois terminée	
	31 juillet 2012	**31 juillet 2011**
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie - ventes de biens	242 055 $	273 833 $
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres	(298 965)	(226 593)
Entrée de trésorerie - agences et offices provinciaux (mise en commun)	5 115	7 838
Sorties de trésorerie - agences et offices provinciaux (excédent d'exploitation)	(24 573)	(14 385)
Entrée de trésorerie - gouvernement du Canada	4 668	4 031
Intérêts versés sur les emprunts	(382)	(521)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(72 082)	44 203
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	235 186	157 921
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(163 756)	(201 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	71 430	(43 079)
Augmentation nette de la trésorerie (découvert bancaire)	(652)	1 124
Découvert bancaire net au début de l'exercice	(1 008)	(2 132)
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	(1 660) $	(1 008) $
Éléments :		
Trésorerie	134 $	146 $
Découvert bancaire	(1 794)	(1 154)
	(1 660) $	(1 008) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Le 31 juillet 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Cette organisation est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectifs, d'une part, de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et, d'autre part, d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers. Pour atteindre ces objectifs, la CCL travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et des activités commerciales de la CCL.

2. Base de l'établissement des états financiers

Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers ont été établis conformément aux méthodes comptables de la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financières* adoptées par la CCL pour ses états financiers annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2012.

Il s'agit des premiers états financiers annuels de la CCL en IFRS. La CCL a choisi le 1er août 2010 comme date de transition des principes comptables généralement reconnus du Canada aux IFRS. Une explication de l'incidence de la transition aux IFRS sur les états financiers est présentée dans la note 15. Les principales méthodes comptables utilisées lors de la préparation des présents états financiers sont résumées à la note 3.

Les activités de la CCL s'échelonnent sur une année laitière qui débute le 1er août et prend fin le 31 juillet.

Sources majeures d'incertitude relative aux estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. La valeur des stocks, des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi et des instruments dérivés sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les montants réels pourraient différer de manière importante des estimations actuelles. Ces estimations sont revues annuellement, et les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées, le cas échéant, dans les états financiers au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL sont le dollar canadien.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie ne comprend que les fonds déposés dans des institutions financières.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, qui est décrit ci-dessous. Ce classement dépend du motif d'acquisition ou d'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la CCL.

Classement	
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances
Découvert bancaire	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Actifs et passifs dérivés	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont mesurés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans l'état des résultats et du résultat global.

Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction attribuables à des actifs ou à des passifs financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont inscrits à l'actif dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction attribuables à des actifs ou à des passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Instruments financiers dérivés

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme des contrats à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectuées ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. Elle a pour politique de ne pas utiliser des dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La CCL ne désigne pas ses contrats de change à terme comme éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses opérations futures et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur comme actifs lorsque les contrats sont en position de gain ou comme passifs lorsque les contrats sont en position de pertes. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont constatées comme gains ou pertes dans les charges opérationnelles.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui est le prix d'achat, ou de leur valeur de réalisation nette estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, à l'exception des stocks du plan B, dont le coût est déterminé en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation à leur valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le coût d'achat. La reprise est constatée comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks.

Les stocks ne comprennent pas les frais d'entreposage, qui sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Distribution aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait

Les distributions aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait représentent la marge (la perte) brute sur les ventes, à l'exclusion des ventes de beurre importé. Les distributions aux (recouvrements auprès des) agences et offices provinciaux de mise en marché du lait sont comptabilisées à titre de charge (produits) de l'exercice où elles sont déterminées.

Produits

Produits des ventes

Les produits générés par les ventes au Canada et à l'étranger sont comptabilisés lors de l'expédition des marchandises.

Notes complémentaires

Le 31 juillet 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Financement provenant des mises en commun

Le financement provenant des mises en commun du lait est comptabilisé à titre de produit dans la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Financement par le gouvernement du Canada

Le financement provenant du gouvernement du Canada est comptabilisé à titre de produit dans la période au cours de laquelle les charges sont engagées.

Services d'audit

Les produits provenant des services d'audit sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le service est rendu.

Coût des ventes

La CCL achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre qu'elle importe au prix du marché international. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les comptes clients et les comptes fournisseurs libellés en devises sont ajustés selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change correspondants sont comptabilisés dans les charges opérationnelles.

La plupart des ventes et des achats effectués en devises correspondent à des contrats de change à terme (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés » à la p. 57 et la note 12 – Instruments financiers – *risque de change*).

Avantages du personnel

Prestations de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre de prestations de retraite.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés admissibles ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi établies. Le coût de ces avantages est comptabilisé à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner le droit aux avantages. Les obligations relatives aux avantages auxquels les employés ont droit sont calculées par la direction.

Programme de bourses

Les sommes versées en bourses sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les établissements d'enseignement satisfont aux critères d'admissibilité et les ententes sont conclues.

Futures normes comptables (normes publiées, mais non encore en vigueur)

Certaines nouvelles normes comptables, de même que des modifications, ont été publiées, mais ne sont pas obligatoires pour la période considérée. À la date des présents états financiers, les normes et modifications applicables suivantes avaient été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur.

- L'IAS 19, *Avantages du personnel,* s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013;
- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015;
- L'IFRS 7, *Instruments financiers* : *Informations à fournir*, s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 dans le cas de l'amélioration des informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers et aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 dans le cas des informations à fournir sur la première application de la norme IFRS 9;
- L'IAS 32, *Instruments financiers* : *Présentation*, s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014;

- L'IFRS 13, *Évaluation à la juste valeur*, s'appliquera aux exercices ouverts à compter du le 1er janvier 2013.

La CCL évalue actuellement les répercussions de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

4. Stocks

En vertu du paragraphe 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité qui comprennent l'achat et la vente des stocks du plan B (beurre et poudre de lait écrémé). Comme le prévoient les ententes du plan B avec les fabricants, la CCL achète les produits des fabricants. Bien que les fabricants aient l'obligation contractuelle de racheter les stocks du plan B durant l'année civile aux prix de soutien en vigueur, la CCL n'a pas l'obligation de les vendre aux fabricants. La Commission a toutefois l'habitude d'honorer les demandes de rachat.

Stocks en dollars :

	Le 31 juillet 2012	Le 31 juillet 2011	Le 1er août 2010
Plan B:			
Beurre	107 143 $	69 524 $	77 449 $
Poudre de lait écrémé	8 785	10 477	10 103
Autre beurre	15 004	635	21 686
Autre poudre de lait écrémé	29 396	13 686	26 849
	160 328	94 322	136 087
Moins : provision pour dépréciation des stocks	(439)	-	(859)
Valeur nette de réalisation totale	159 888 $	94 322 $	135 228 $

Stocks en tonnes :

	Le 31 juillet 2012	Le 31 juillet 2011	Le 1er août 2010
Plan B:			
Beurre	14 706	9 650	10 905
Poudre de lait écrémé	1 387	1 671	1 635
Autre beurre	2 110	104	4 261
Autre poudre de lait écrémé	22 641	11 059	23 179

Le montant des stocks passé en charges durant l'exercice considéré s'élevait à 215,92 M$ (31 juillet 2011 : 250,93 M$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global au poste coût des ventes (au Canada et à l'exportation).

5. Découvert bancaire

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le ministre des Finances a autorisé la CCL à établir cette marge de crédit jusqu'à 50 M$ pour avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Au cours de l'année laitière, la limite disponible de la marge de crédit peut varier jusqu'à un maximum de 25 M$ (25 M$ au 31 juillet 2011 et 5 M$ au 1er août 2010).

Le découvert bancaire contracté avec cette marge de crédit est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel de 3,00 % par année au cours de la période considérée (de 2,75 à 3,00 % au 31 juillet 2011 et de 2,25 à 2,75 % au 1er août 2010).

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 165 M$ (175 M$ au 31 juillet 2011 et 175 M$ au 1er août 2010), servent à financer les activités d'exploitation de la CCL. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles.

Notes complémentaires

Le 31 juillet 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement des derniers bons du Trésor comparables émis plus un huitième d'un pour cent.

Les taux d'intérêt et les charges d'intérêts étaient les suivants :

	31 juillet 2012	31 juillet 2011	1er août 2010
Taux d'intérêt			
Minimum	0,95 %	0,39 %	0,30 %
Maximum	1,17 %	1,13 %	1,42 %
Charges d'intérêts	580 $	514 $	379 $

7. Informations sur le capital

Le capital de la CCL est composé des emprunts qu'elle a effectués auprès du gouvernement du Canada (note 6) et des résultats non distribués. Au 31 juillet 2012, ces comptes totalisaient 127,28 M$ (55,85 M$ au 31 juillet 2011 et 98,93 M$ au 1er août 2010) et 11,84 M$ (14,77 M$ au 31 juillet 2011 et 14,92 M$ au 1er août 2010), respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le principal objectif de la CCL dans la gestion de son capital est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elles sont exigibles et pour financer des programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL adapte de façon continue sa stratégie de gestion du capital, en tenant compte des fluctuations des montants au cours de l'exercice. Elle n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital. Sa stratégie de gestion du capital et la composition de son capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

8. Gains et pertes de change

Les ventes à l'exportation comprennent des montants qui représentent des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion des soldes découlant d'opérations libellées en devises.

De plus, le coût des ventes au Canada comprend des montants qui représentent des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de soldes découlant d'opérations libellées en devises.

	31 juillet 2012	31 juillet 2011
Gain net (perte nette)		
Ventes à l'exportation	57 $	201 $
Coût des ventes au Canada	475 $	(136) $

9. Financement provenant des mises en commun

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale), la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs un montant annuel fixe qui compense les frais d'administration de l'entente ainsi que l'estimation des frais de possession des niveaux normaux des stocks de beurre. De plus, la CCL reçoit un remboursement des frais directs compris dans l'entente, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire.

10. Financement par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la CCL est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les activités commerciales et le marché. Durant la période considérée, le gouvernement du Canada a payé 4,67 M$ (4,03 M$ au 31 juillet 2011) des frais d'administration de 7,87 M$ (7,59 M$ au 31 juillet 2011) de la CCL.

11. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent :

	31 juillet 2012	31 juillet 2011
Charges salariales	4 702 $	4 648 $
Cotisations au régime de retraite	757	689
Charges au titre de l'assurance-maladie	229	218
Autres	154	128
Total	5 842 $	5 683 $

Régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur à la clôture de l'exercice était de 1,74 fois le taux de l'employé (1,86 fois pour l'exercice précédent). Le montant total des cotisations de 0,61 M$ (contre 0,55 M$ au 31 juillet 2011) a été comptabilité en charges dans l'exercice considéré.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Avantages postérieurs à l'emploi

La CCL sert des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles selon le nombre d'années de service et leur salaire au moment de leur départ. Ce régime n'est pas capitalisé et ne détient donc aucun actif, ce qui conduit à un déficit équivalent à l'obligation constituée au titre des avantages. Les prestations sont versées grâce à des crédits futurs et à d'autres sources de revenus. Le tableau suivant présente des informations sur le régime, à la date de clôture.

	31 juillet 2012	31 juillet 2011	1er août 2010
Obligations constituées au titre des avantages au début de l'exercice	1 083 $	1 294 $	1 217 $
Avantages servis au cours de la période	(487)	(131)	(21)
Augmentation (diminution) de l'obligation durant l'exercice	-	(80)	98
Obligations constituées au titre des avantages à la fin de l'exercice	596 $	1 083 $	1 294 $

La CCL a estimé que, sur son obligation totale à la clôture, aucun montant n'était exigible au cours du prochain exercice (0,44 M$ au 31 juillet 2011 et 0,12 M$ au 1er août 2010).

12. Instruments financiers

Les activités courantes de la CCL exposent ses actifs et ses passifs financiers à des risques. Les risques auxquels la CCL s'expose en raison de ses instruments financiers sont présentés ci-après avec les objectifs, politiques et procédures de gestion des risques de la CCL.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur les produits de la CCL ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient.

Risque de change

La CCL réalise des transactions internationales, ce qui l'expose aux risques de marché liés aux fluctuations des cours de change. La CCL limite ces risques en établissant ses contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. La gestion du risque de change de la CCL comprend l'utilisation de contrats de change à terme qui fixent les taux de change pour certaines devises. La CCL conclut périodiquement des

contrats de change à terme pour limiter ses risques liés aux fluctuations des cours de change entre les dollars canadien et américain.

À la date de clôture, la valeur notionnelle des contrats de change à terme de la CCL qui étaient toujours en circulation totalisait l'équivalent de 6,45 M$ CA (contre 18,12 M$ CA au 31 juillet 2011 et 1,40 M$ CA au 1er août 2010). Ces contrats arriveront à échéance durant la période close le 31 décembre 2012. Les échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la CCL s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation ou auxquelles les paiements des achats en devises sont exigibles.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture. Au 31 juillet 2012, les contrats de change à terme de la CCL s'établissaient comme suit :

Ventes de devises	Achats de devises	31 juillet 2012		31 juillet 2011		1er août 2010	
		$ US	$ CA	$ US	$ CA	$ US	$ CA
$ US	$ CA	1 930 $	1 990 $	4 521 $	4 320 $	1 002 $	1 030 $
$ CA	$ US	4 505 $	4 579 $	14 439 $	13 796 $	361 $	371 $

Les autres charges (recouvrements) comptabilisées au poste Charges opérationnelles de l'état des résultats et du résultat global comprennent un montant de 0,22 M$ qui représente les gains nets réalisés durant l'exercice considéré (contre des pertes nettes de 0,22 M$ au 31 juillet 2011) provenant de la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL.

L'exposition de la CCL au risque de change s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

$ CA	31 juillet 2012	31 juillet 2011	1er août 2010
Comptes clients	2 574 $	5 632 $	957 $
Comptes fournisseurs	-	-	(357)
Actif (passif) dérivé net	(7)	(227)	(3)
Exposition nette	2 567 $	5 405 $	597 $

Selon l'exposition nette au 31 juillet 2012, et en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain, le bénéfice net de la période close le 31 juillet 2012 aurait augmenté de 0,52 M$ (contre une augmentation de 1,74 M$ au 31 juillet 2011). Inversement, une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait eu un effet égal, mais inverse durant la même période.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds à cause d'une augmentation des taux d'intérêt. À part la marge de crédit, dont le taux d'intérêt varie en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les taux varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparables, la CCL n'a pas d'actifs ou de passifs financiers qui sont exposés à ce risque. L'exposition de la CCL au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, car les taux d'intérêt de ses emprunts sont faibles.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des prix du marché autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de clôture, presque tous les actifs et les passifs de la CCL étaient courants et son ratio était de 1,09 (contre 1,18 au 31 juillet 2011 et 1,13 au 1er août 2010). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL avait accès, en date du 31 juillet 2012, à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales se chiffrant à 37,72 M$ (contre 119,15 M$ au 31 juillet 2011 et 76,07 M$ au 1er août 2010) et à 3,21 M$ sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché (contre 3,85 M$ au 31 juillet 2011 et 2,69 M$ au 1er août 2010).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit causée par un client qui ne remplit pas ses obligations financières envers la CCL. Le risque maximum de crédit est la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, déduction faite de toute provision pour pertes. La CCL gère ce risque au moyen de plusieurs stratégies, y compris la vente après paiement et l'obtention de garanties bancaires et de lettres de crédit. Tant au 31 juillet 2012, qu'au 31 juillet 2011 et qu'au 1er août 2010, la CCL n'avait comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients étaient exigibles à court terme.

La CCL est exposée au risque de crédit quand elle conclut des contrats de change et que l'autre partie manque à son obligation, l'amenant de ce fait à subir une perte financière. Son risque de crédit maximum correspond à la valeur comptable de l'actif dérivé. La CCL gère son risque de crédit en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL.

Justes valeurs

La valeur comptable de la trésorerie, des comptes clients, du découvert bancaire, des comptes fournisseurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. À la date de clôture, aucun montant n'était comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global pour représenter les variations de la juste valeur de ces instruments financiers.

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ces instruments. La hiérarchie de la juste valeur, qui n'est pertinente que dans le contexte des instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation fondée sur des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix).

Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Les instruments financiers dérivés de la CCL évalués à leur juste valeur sont classés au niveau 2 de la hiérarchie à la juste valeur (niveau 2 au 31 juillet 2011 et au 1er août 2010). Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Durant les périodes closes le 31 juillet 2012, le 31 juillet 2011 et le 1er août 2010, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

13. Engagements

a) Initiatives de l'industrie

Sommaire:	31 juillet 2012	31 juillet 2011	1er août 2010
Lait canadien de qualit	945 $	1 761 $	2 275 $
Fonds d'investissement partagé	938	2 000	4 000
Grappe de recherche laitière	500	1 000	1 000
Étude sur l'iode	116	231	340
Programme de bourses	1 700	3 000	0
Engagement total	4 199 $	7 992 $	7 615 $

Notes complémentaires

Le 31 juillet 2012

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lait canadien de qualité (LCQ)

Il s'agit d'un programme d'assurance de la qualité du lait cru à la ferme. La CCL a accepté de financer une partie de ce programme en vertu d'une entente qui a débuté le 1er août 2007 et qui a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2014. Selon cette entente, la CCL contribuera un maximum de deux cents dollars par ferme admissible jusqu'au 31 juillet 2013 et un maximum de cent dollars jusqu'au 31 juillet 2014. En plus de ses contributions par ferme, la CCL a convenu de fournir un financement de 0,10 M$ au système national de gestion électronique du programme LCQ.

Fonds d'investissement partagé

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. Le programme a pris fin le 31 juillet 2012. Il a été reconduit jusqu'au 31 juillet 2014.

Grappe de recherche laitière

Cette initiative, que l'on doit aux Producteurs laitiers du Canada, aide les principaux organismes agricoles dirigés par l'industrie à mobiliser leurs ressources scientifiques et techniques nationales pour créer des grappes qui soutiendront l'innovation afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité de leur secteur. La CCL a accepté de financer une partie de ce projet en vertu d'une entente qui a débuté le 1er juillet 2010 et qui prendra fin le 31 mars 2013. Selon cette entente, la CCL a accepté de verser 1,50 M$ entre le 1er janvier 2010 et le 31 mars 2013 pour aider à financer ce projet des Producteurs laitiers du Canada qui est doté d'un budget de 11,80 M$ et qui a été approuvé dans le cadre de l'initiative des grappes agroscientifiques canadiennes du Programme de stimulation de l'agro-innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Étude sur l'iode

La CCL a accepté de verser un maximum de 0,34 M$ aux Producteurs laitiers du Canada pour financer une analyse des niveaux d'iode dans le lait des réservoirs des fermes laitières durant une période de trois ans allant du 1er août 2010 au 31 juillet 2013.

Programme de bourses

La CCL finance un programme de bourses d'études supérieures depuis le 1er août 2011. La CCL accorde sur cinq ans des bourses d'une valeur totale de 3,00 M$ dans les établissements participants d'un océan à l'autre.

b) Engagements d'achat

Au 31 juillet 2012, la CCL s'était engagée à acheter certaines quantités de beurre et de poudre de lait écrémé. Ces engagements représentent environ 2,01 M$ (contre 4,88 M$ au 31 juillet 2011 et 0,42 M$ au 1er août 2010) et doivent être réalisés d'ici à septembre 2012.

c) Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Aux termes de l'Entente de l'OMC de 1994, le Canada a mis en place des contingents tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le contingent tarifaire de beurre demeurera à 3 274 tonnes en 2013. Les prix mondiaux au moment de l'achat détermineront le montant des engagements financiers.

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2012, le coût total d'achat du beurre importé en vertu des engagements envers l'OMC s'élevait à 15,49 M$ (contre 14,47 M$ au 31 juillet 2011 et 10,20 M$ au 1er août 2010).

d) Contrat de location simple

La CCL occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada qui vient à échéance le 31 mars 2017. Ce bail contient des modalités qui couvrent les frais d'entretien et les impôts fonciers. À la discrétion de la CCL, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de cinq ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Les paiements minimaux au titre de la location suivants sont exigibles :

	31 juillet 2012	31 juillet 2011	1er août 2010
Moins d'un an	351 $	208 $	312 $
Plus d'un an et moins de cinq ans	1 289 $	0 $	208 $

14. Transaction avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Ceci fait du gouvernement du Canada le propriétaire de droit de la CCL et lui confère une influence notable sur les activités de la CCL.

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La CCL conclut des opérations avec ces entités dans le cadre normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales.

Conformément à l'exemption quant aux informations à fournir concernant les « entités liées à une autorité publique », la CCL est exemptée de certaines obligations en matière d'information à fournir de la norme IAS 24 en ce qui a trait aux transactions et soldes impayés avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Sur la base de cette exemption, la CCL n'a pas présenté davantage de détails sur ses transactions conclues dans le cadre normal de ses activités avec le gouvernement du Canada et les ministères, ni avec les sociétés d'État fédérales qui ne sont pas jugées importantes, tant individuellement que collectivement.

Les transactions avec les parties liées telles que les charges au titre des avantages du personnel (cotisations au Régime (note 11)), la location de bureaux et les services professionnels sont comptabilisées à leur valeur d'échange et ont atteint 1,78 M$ durant la période considérée (contre 1,64 M$ au 31 juillet 2011).

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada contractés à des conditions établies pour les sociétés d'État (note 6) sont comptabilisés à la valeur comptable en raison de l'absence de données de marché observables et représentent la plus grande partie des transactions avec des parties liées de la CCL.

Des transactions importantes, à l'exclusion des emprunts, ont été conclues avec les parties liées suivantes :

Entités publiques	31 juillet 2012	31 juillet 2011
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1 123 $	1 037 $
Agriculture et Agroalimentaire Canada	543 $	570 $

Principaux dirigeants

Le chef de la direction, le président et le commissaire, ainsi que les trois directeurs, sont les principaux dirigeants de la CCL.

Aucun prêt ni aucune autre transaction avec les parties liées impliquant les principaux dirigeants ne demeuraient impayés au 31 juillet 2012. Aucun prêt ni aucune autre transaction de ce type n'ont eu lieu durant la période considérée.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants était de 0,21 M$ au 31 juillet 2012 (contre 0,21 M$ au 31 juillet 2011 et 0,15 M$ au 1er août 2010). Il a été comptabilisé dans les avantages postérieurs à l'emploi à l'état de la situation financière.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 juillet 2012 se chiffre à 0,76 M$ (contre 0,68 M$ au 31 juillet 2011).

15. Transition aux IFRS

La CCL a adopté les IFRS le 1er août 2011 et a fixé la date de transition au 1er août 2010. Avant l'adoption des IFRS, la CCL préparait ses états financiers conformément aux PCGR du Canada. La CCL a préparé un état d'ouverture de la situation financière en IFRS à la date de transition du 1er août 2010.

Les présents états financiers ont été dressés en utilisant des méthodes comptables qui sont conformes aux exigences contenues dans l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, qui s'applique à la première mise en œuvre des IFRS. L' IFRS 1 exige que les mêmes méthodes soient appliquées pour toutes les périodes présentées et que lesdites méthodes soient conformes à chaque IFRS en vigueur à compter de la fin du premier exercice pour laquelle une entité présente de l'information financière selon les IFRS, soit le 31 juillet 2012 dans le cas de la CCL.

Un examen détaillé de tous les éléments des états financiers de la CCL qui pourraient être touchés par l'adoption des IFRS a permis de déterminer qu'aucun ajustement ni aucun choix n'était requis. L'état de la situation financière en IFRS de la CCL ne contient donc aucune modification dans la présentation ou les montants par rapport à l'état de clôture de la situation financière avant l'adoption des IFRS (1er août 2010 par rapport au 31 juillet 2010).

Tableaux et données

Production de lait de transformation, besoins canadiens et QMM (millions de kg de m.g.)

	Production	QMM*	Besoins canadiens
2007-2008	182,21	183,75	179,57
2008-2009	179,66	182,08	180,14
2009-2010	183,39	181,80	183,82
2010-2011	186,87	188,73	189,49
2011-2012	196,18	193,78	187,86

* QMM moyen pondéré, incluant le Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Production de lait* (millions de kg de m.g.)

Province	2010-2011			2011-2012		
	Consommation	Transformation	Total	Consommation	Transformation	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	1,52	0,38	1,90	1,48	0,40	1,88
Île-du-Prince-Édouard	0,56	3,42	3,98	0,55	3,50	4,05
Nouvelle-Écosse	4,00	2,75	6,75	3,90	2,97	6,87
Nouveau-Brunswick	2,63	2,67	5,30	2,54	2,85	5,39
Québec	26,32	90,68	117,00	26,37	92,28	118,65
Ontario	47,30	52,41	99,71	46,79	55,58	102,37
Manitoba	4,97	7,06	12,03	4,99	7,88	12,87
Saskatchewan	2,59	5,96	8,55	2,59	6,46	9,05
Alberta	14,76	10,35	25,11	15,04	11,35	26,39
Colombie-Britannique	14,15	11,19	25,34	13,69	12,91	26,60
Total	**118,80**	**186,87**	**305,67**	**117,94**	**196,18**	**314,12**

* Avant la mise en commun

Nombre de fermes et de vaches et production totale

	Nombre de fermes	Nombre de vaches (milliers)	Production totale* (millions de kg de mg.)
2007-2008	14 036	998,5	300,17
2008-2009	13 587	978,4	298,41
2009-2010	13 214	981,0	300,82
2010-2011	12 965	987,0	305,67
2011-2012	12 746	985,3	314,12